



Pour une pastorale des personnes victimes d'agressions sexuelles

Véronique Garnier

P. Paul Legavre

Marie-Alix Legros

Brigitte Navail

P. Jean-Louis Papin

Francis Salembier

27 janvier 2025

Paris, lundi 24 février 2025

Des personnes victimes ont exprimé à plusieurs reprises ces dernières années leur souhait qu'un chemin d'accompagnement spirituel leur soit proposé par l'Église et dans l'Église. Elles ont fait remarquer aussi qu'accompagner des personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'Église était particulièrement délicat et requérait une préparation soignée, une conduite avisée.

Un groupe de quelques-unes d'entre elles a travaillé avec l'aide d'un père jésuite, le P. Paul Legavre, et de Mgr Jean-Louis Papin, évêque émérite de Nancy, à construire un tel parcours et à repérer les obstacles à surmonter, les erreurs possibles, les fausses solutions à éviter. Le résultat de ce travail prend la forme du cahier que vous tenez entre vos mains. Plus qu'un contenu unifié, il offre des ressources variées, reprenant parfois des célébrations ou des schémas de rencontres qui ont eu lieu et dont le groupe a essayé d'améliorer la construction et la délicatesse, afin qu'elles puissent être proposées en toute confiance avec ou sans des personnes victimes. Il convient cependant, les auteurs en sont tout à fait conscients, d'adapter chaque proposition aux personnes présentes ou concernées, en prenant en compte leur histoire passée et présente et en pensant toujours à l'avenir.

Car l'avenir est bien sûr que les personnes victimes puissent ne pas demeurer enfermées dans cette situation. L'avenir est que des portes s'ouvrent devant elles et en elles vers la vie « pleine et plus que pleine » qu'évoquait saint Anselme de Cantorbery, qui peut être la vie éternelle et qui est déjà la vie d'ici-bas vécue en toute sa saveur et son ampleur de signification.

Ce cahier n'est donc ni un rituel ni un manuel. Il est une aide offerte par des personnes qui ont souffert par et dans l'Église et qui cherchent tout de même à avancer sur les chemins du Seigneur, une aide pour ceux et celles qui voudraient les rejoindre, et aussi pour ceux et celles qui auraient à proposer des chemins de ce genre.

Même si Mgr Jean-Louis Papin a fidèlement incarné la figure épiscopale dans ce groupe, ce cahier n'est pas promulgué par la Conférence des évêques. Il est fait pour répondre à des questions, à des demandes, à des désirs et des attentes. Il a été réalisé par un groupe varié qui a cherché dans les ressources de la liturgie, de la vie spirituelle, de la vie sacramentelle, de quoi affermir les pas de celles et ceux qui, blessés par une agression sexuelle, veulent progresser dans la suite du Christ. Les propositions ici faites pourraient être complétées par des textes bibliques et quelques textes de la tradition spirituelle.

Le vœu que l'on peut former en publiant ce cahier est qu'il permette des propositions variées et adaptées dans les diocèses, les paroisses, les mouvements et aumôneries, les centres spirituels, les abbayes ou les monastères, les lieux de recollection, et que d'autres propositions et d'autres conseils ou recommandations puissent être formulés.

A toutes celles et tous ceux qui prendront en main ce document et tâcheront de lui donner chair en une rencontre ou une célébration ou une manière d'écouter, un grand et profond merci. Qui que vous soyez, vous aidez l'Église à prendre soin des plus blessés de ses enfants. A celles et ceux qui ont travaillé à ces propositions, un merci non moins grand : vous avez ouvert une voie féconde. Car, en bien des domaines, les êtres humains se blessent et se font souffrir. Puisse ce cahier en aider beaucoup à faire du bien aux autres et à avancer sur le chemin du bien, dans la douce et forte lumière de Dieu et de son Fils,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a smaller 'M' and a final flourish.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France

PRENDRE SOIN DES PERSONNES VICTIMES - POUR UNE PASTORALE D'ACCOMPAGNEMENT

*« Je ne sais pas trop quoi faire de tout cela, mais peut-être que vous pourrez m'aider ; je n'ai jamais perdu ma foi mais une part de moi-même a perdu la foi en l'Homme. » **

S'adresser à un tiers dans l'Église, cellule d'accueil et d'écoute, prêtre de sa paroisse, accompagnateur, mobilise chez les personnes victimes une énergie considérable et engendre souvent des conséquences importantes, parmi lesquelles le sentiment d'isolement et d'abandon prend une place non négligeable.

Si la grande majorité des personnes victimes ont quitté l'Église, elles n'ont cependant pas toutes abandonné leur recherche spirituelle, et certaines d'entre elles souhaitent être accompagnées dans cette recherche.

Si l'Église accompagne les personnes malades ou handicapées, les prisonniers, les familles ou les personnes divorcées-remariées, en mettant en œuvre une pastorale adaptée portée par des personnes compétentes, pourquoi a-t-elle du mal à penser un accompagnement spécifique des personnes victimes, qu'elles aient été agressées par un clerc ou un agent pastoral mais aussi dans un cadre familial alors que c'est sa mission ?

Le travail de ce groupe, dans lequel ont été appelées des personnes victimes, des ministres ordonnés et des laïcs, propose des pistes de mise en œuvre **d'une pastorale des personnes victimes** - agressées dans leur minorité ou adultes - en s'appuyant sur quelques expériences réalisées dans plusieurs diocèses et facilement renouvelables à l'échelle d'un diocèse, d'une province, d'un mouvement. Pensé sous la forme d'une boîte à outils, il n'est pas exhaustif, et pourra être enrichi des expériences futures afin que les personnes qui ont été victimes d'agressions sexuelles ne se sentent plus des exclus et puissent poursuivre leur chemin à la rencontre du Christ.

* Les paroles de personnes victimes sont extraites du recueil « De victimes à témoins »

SOMMAIRE DU DOCUMENT

Une pastorale des personnes victimes, pourquoi, comment.

I – ACCOMPAGNER DES PERSONNES VICTIMES

- ✕ Accompagner une personne victime vers un retour à une vie ecclésiale.
- ✕ Accompagner une personne victime vers un retour aux sacrements.
- ✕ Des gestes pour accompagner : la bénédiction, le sacrement des malades, le sacrement de réconciliation.
- ✕ Choisir un accompagnateur spirituel.
- ✕ Prendre soin des victimes collatérales, conjoints, enfants, ...
- ✕ Annexes : Sacrement de réconciliation et sacrement du mariage.

II – ETRE ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ✕ Accueillir des personnes victimes.
- ✕ Cheminer avec des personnes victimes.
- ✕ Accompagner spirituellement des personnes victimes.
- ✕ Proposer une formation des accompagnateurs spirituels.
- ✕ Proposer une journée de rencontre en diocèse.
- ✕ Proposer une retraite spirituelle.
- ✕ Prendre en compte la fatigue de compassion.
- ✕ La difficile question du pardon.
- ✕ Points d'attention pour une pastorale ordinaire : attitude, manière d'être, ...

III – RELIRE DES EXPÉRIENCES

- ✕ Veillée de prière pénitentielle et de réparation en paroisse.
- ✕ Une célébration d'un « retour à la vie ».
- ✕ Participer à un groupe de parole.
- ✕ Un retour vers l'eucharistie.
- ✕ « Rubans contre l'oubli ».
- ✕ Groupe de prière « Sainte Bakhita ».
- ✕ Pardonner ?

IV – SE TOURNER VERS DES RESSOURCES

- ✕ Lignes d'écoute
- ✕ Instances de reconnaissance et de réparation
- ✕ Réseaux, collectifs et associations
- ✕ Rapport des groupes CORREF et CEF post-CIASE
- ✕ Bibliographie
- ✕ Sites internet

UNE PASTORALE DES PERSONNES VICTIMES – POURQUOI, COMMENT ?

POURQUOI ?

Toutes et tous en Église, nous avons à accueillir jusqu'au bout la conversion qu'exige la révélation des violences sexuelles commises dans l'Église, épreuve qui atteint chacun d'entre nous. Progressivement et non sans combats, cette révélation et les changements décisifs qu'elle appelle se sont imposés comme faisant partie de la mission même de l'Église.

C'est à une révolution copernicienne que nous sommes appelés, comme le mentionnait Mgr Mark Coleridge, archevêque de Brisbane et président de la conférence épiscopale australienne, lors du colloque qui s'est tenu à Rome en février 2019 avec les présidents des conférences épiscopales du monde entier :

« Ces derniers jours, nous avons été au Calvaire – oui, même au Vatican [...] En écoutant les survivants, nous avons entendu le Christ crier dans les ténèbres. [Dans les victimes,] nous rencontrons le Christ crucifié, l'impuissant autour de qui l'Église tourne pour toujours, l'impuissant dont les cicatrices brillent comme le soleil.

[Seule une conversion] nous permettra de voir que les blessures de ceux qui ont été abusés sont nos blessures, que leur destin est le nôtre, qu'ils ne sont pas nos ennemis mais les os de nos os, la chair de notre chair (cf. Gn 2,23). Ils sont nous, et nous sommes eux. Cette conversion est en fait une révolution copernicienne. Copernic, comme vous le savez, a montré que ce n'est pas le Soleil qui tourne autour de la Terre mais la Terre qui tourne autour du Soleil. Pour nous, la révolution copernicienne est la découverte que ceux qui ont été abusés ne tournent pas autour de l'Église mais l'Église autour d'eux. En découvrant cela, nous pouvons commencer à voir avec leurs yeux et à entendre avec leurs oreilles ; et une fois que nous avons fait cela, le monde et l'Église commencent à être sensiblement différents. Telles sont la conversion nécessaire, la véritable révolution et la grande grâce qui peuvent ouvrir pour l'Église une nouvelle ère de mission. [...]»

En mai 2021, les évêques de France dans leur « Lettre aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie » ajoutaient :

« Les personnes victimes, quel que soit leur âge, à partir du moment où elles ont parlé ont besoin d'avancer dans un chemin d'apaisement et de reconstruction. Il y a là pour nous tous, membres du Corps du Christ, un devoir impérieux lié à l'appartenance commune des victimes et de leurs agresseurs à notre Église. Comme pasteurs, nous sommes responsables d'agir pour contribuer, autant qu'elles le souhaitent, à accompagner sur leur chemin de vie les personnes qui ont été ainsi agressées. »

Il s'agit bien sûr de prendre soin des personnes irrémédiablement blessées dans leur corps mais aussi dans leur vie spirituelle profonde, pour les accompagner dans leur chemin de reconstruction. Mais il s'agit tout autant pour l'Eglise tout entière, pour les communautés ecclésiales, pour chacune et chacun d'entre-nous, d'écouter, d'apprendre et de recevoir de ces personnes pour progresser sur le chemin de l'Évangile.

COMMENT ?

Prendre soin des personnes victimes c'est faire sienne la question du Christ s'adressant à Bartimée : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? » (Lc 18,41) La réponse de chacune ou de chacun ainsi interrogé ne peut-être, comme nous le verrons, qu'unique et particulière. Mettre en œuvre une pastorale d'accompagnement des personnes victimes est un travail de sur-mesure, qui prend en compte les attentes, les désirs et les besoins de chaque personne ainsi rejointe. Elle peut donner lieu à des propositions collectives ou à des chemins spécifiques, mais toujours, elle se fera avec délicatesse, patience, écoute, en s'appuyant sur des compétences diversifiées permettant ainsi de se mettre de manière ajustée au service des personnes victimes.

La diversité des attentes, des besoins, des situations, des âges, des parcours de vie, nécessite de faire appel à des compétences particulières, des états de vie différents, un équilibre homme et femme, des personnes formées sur ce sujet spécifique, qui puissent travailler ensemble pour un meilleur accompagnement.

Il pourrait être fructueux que se constitue sur un diocèse, en interdiocèse, voire en province, **une petite équipe dédiée** dont la mission serait d'être au service des personnes victimes en premier lieu, inscrivant cette pastorale dans la vie des Églises

locales. Il est essentiel que des personnes victimes soient appelées au sein de cette équipe.

Cette dernière pourrait être aussi un centre de ressources pour des pasteurs, des équipes pastorales, des paroisses ou des communautés qui accueillent des personnes victimes ou qui souhaitent mettre en œuvre une célébration particulière, par exemple la journée mémorielle de prière pour les personnes victimes.

Elle pourrait s'insérer dans les services d'accompagnement spirituel ou de pastorale de la consolation constitués dans certains diocèses, voire dans une proximité avec les centres spirituels tout en conservant sa spécificité.

Mais quel que soit le choix de la mise en œuvre d'une telle pastorale d'accompagnement qui revient à celles et ceux qui en ont la responsabilité, il est nécessaire de prendre conscience que, même si souvent leur rapport à l'Église a été fortement mis à mal, voire irrémédiablement détruit, des personnes victimes ont une attente spirituelle forte et se sentent isolées dans cette recherche. Il est de la responsabilité de la communauté ecclésiale tout entière d'entendre et d'inventer les chemins de réponse à cette attente. Sans doute, une grande grâce en découlera, qui rendra l'Église différente, plus sûre et plus humble, plus conforme à l'Évangile.

ACCOMPAGNER DES PERSONNES VICTIMES

- ✕ Accompagner une personne victime vers un retour à une vie ecclésiale.
- ✕ Accompagner une personne victime vers un retour aux sacrements.
- ✕ Des gestes pour accompagner : la bénédiction, le sacrement des malades, le sacrement de réconciliation.
- ✕ Choisir un accompagnateur spirituel.
- ✕ Prendre soin des victimes collatérales, conjoints, enfants, ...
- ✕ Annexes : sacrement de réconciliation et sacrement du mariage.

ACCOMPAGNER UNE PERSONNE VICTIME VERS UN RETOUR À UNE VIE ECCLESIALE

Jésus demande à Bartimée : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? » Lc 18, 41

Jésus n'a pas honte de les appeler ses frères. He 2, 11

La question d'un éventuel retour à une vie ecclésiale sera abordée uniquement à la demande de la personne victime, et surtout pas devancée, au risque de voir la personne se fermer et s'éloigner plus encore. Chaque chemin pour restaurer la confiance est singulier. L'Église, c'est tout à la fois le corps mystique du Christ, relation blessée dans leur corps pour les personnes victimes, et une institution, des ministres, des communautés. Du fait des agressions commises par des ministres ordonnés, des religieux, des religieuses et par l'attitude de l'institution vis-à-vis d'elles, le retour à une vie ecclésiale peut être, pour certaines personnes, plus délicat que le retour à une pratique sacramentelle. Cependant, les deux sont liés, car les sacrements construisent le corps ecclésial et y incorporent celles et ceux qui les célèbrent.

Prendre la mesure de la blessure

« Aimer le Christ, c'est aimer l'Église » disait le pape François¹. Ce qui est évident pour beaucoup ne l'est pas pour nombre de personnes victimes du fait des agressions qu'elles ont subies de la part de représentants de l'Église. Elles disent aimer toujours le Christ, mais ne plus aimer l'Église. L'amour de l'Église leur est devenu impossible. Ce n'est pas forcément un véritable choix, mais plutôt une conséquence qui engendre un tiraillement douloureux.

La personne qui a été trahie dans sa confiance par l'Église en raison de l'agression sexuelle par un de ses ministres lorsqu'elle était enfant, adolescente ou adulte, puis abandonnée de longues années par l'institution, et enfin souvent rejetée lorsqu'elle avait eu le courage de révéler ce qu'elle avait subi, traverse une véritable crise de confiance : elle a perdu non seulement sa confiance et sa foi en l'Église, mais aussi sa capacité à faire confiance à quiconque. Peut-elle reconstruire cette confiance ?

Reconstruire la confiance : un chemin

Pour se reconstruire, la confiance a besoin de passer par l'accompagnement de personnes fiables qui vivent concrètement ce qu'elles disent. Elle ne se gagne pas immédiatement, mais peu à peu. Elle n'est jamais acquise une fois pour toutes.

¹Homélie à l'occasion de la fête de saint Ignace, 31 juillet 2013, Rome.

Elle peut se perdre à nouveau et très rapidement à la moindre maladresse qui peut paraître minime ou même passer inaperçue, mais qui, pour la personne victime, fera écho à la trahison initiale et à l'abandon par l'Église. La confiance perdue puis retrouvée restera fragile. La personne ne sera jamais comme s'il ne lui était rien arrivé au sein de l'Église. Elle conservera longtemps cette insécurité, cette inquiétude et une vigilance à l'égard de tout et de tous.

Pour ces raisons, les propositions pour retrouver le chemin de la vie ecclésiale doivent être extrêmement prudentes, à la demande et selon les attentes des personnes. La relation à Dieu est parfois à reconstruire avant la relation à l'Église, communauté de frères et sœurs. Ce chemin invitera à un horizon, un avenir, une promesse.

Vers quelle communauté et comment ?

L'enjeu de ce retour concerne à la fois la personne victime mais aussi les communautés. Une première chose à faire serait de **changer le regard** des baptisés sur les personnes victimes qui osent dire ce qu'elles ont subi : en effet, après avoir parlé, même encore aujourd'hui, très souvent elles se voient regardées différemment et se sentent rejetées, dérangeantes comme si c'était par elles que le scandale arrivait.

« La reconnaissance est d'abord l'espace ouvert d'une écoute, l'attention confiante portée au récit, l'accueil bienveillant qui laisse place à une parole et qui donne à cette parole de compter : ce que vous allez dire a du poids. C'est à dire : ce que vous allez dire va changer quelque chose, pour vous et pour ceux qui écouteront, pour l'institution et pour la société. »

Agata Zielinski

Nous interroger

Comment sont accueillies ces personnes concrètement dans les paroisses, dans les mouvements ? Que vit-on avec elles pour la journée de mémoire et de prière ? Que signifie concrètement pour chacun de nous « *Mettre les victimes au centre* »², à la place où nous sommes dans l'Église ? Comment sommes-nous le prochain des uns et des autres ? Comment l'exigence d'une fraternité ajustée est-elle un appel à la conversion personnelle et communautaire ?

² cf. Rencontre des présidents de Conférences épiscopales, Rome, février 2019

Les agressions sexuelles ont pu être commises dans le cadre de la préparation ou de la célébration d'un sacrement. De ce fait, tout ce qui touche à ce sacrement en particulier, mais aussi aux sacrements en général et à la personne d'un prêtre qui en est le ministre pourrait être ou devenir une réalité traumatique. Le retour à une pratique sacramentelle s'avère alors très délicat. Il sera de ce fait abordé uniquement à la demande des personnes victimes.

Prendre d'abord la mesure de la blessure

L'agression a pu avoir lieu au cours de la célébration d'un sacrement, tel celui de la réconciliation, lors d'une retraite de préparation à la première communion ou à la confirmation, ou à la sacristie avant ou après une messe, etc. Cela impacte durablement l'accès aux sacrements et leur compréhension. Certaines personnes victimes ne peuvent plus les « dé-mélanger » des agressions. Il ne leur est plus possible de s'en approcher. Et ce d'autant plus que trop souvent les enfants victimes et leurs parents n'ont pas été accompagnés durablement.

La maman d'un jeune, victime d'agressions sexuelles commises par un prêtre durant la retraite de confirmation témoignait il y a quelque temps : « Le diocèse a réagi correctement, il a signalé l'agresseur à la justice... Mais personne ne s'est occupé de mon fils sur le plan spirituel. Personne ne s'est préoccupé de cette préparation à la confirmation, qu'il a bien sûr arrêté... »

S'agissant de l'eucharistie, le fait d'avoir dû communier de la main de son agresseur a pu rendre l'accès à la communion désormais impossible, quel que soit le ministre de la communion. Entendre certaines paroles prononcées par un prêtre telles que « *Lave-moi de mes fautes, purifie-moi de mon péché* » ou « *Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, ...* » peuvent être insupportables. Le simple fait d'entrer dans une église, de voir un prêtre ou des enfants de chœur en aube, de sentir l'odeur de l'encens et des bougies, d'entendre certains chants, ou la petite sonnette au moment de l'élévation peuvent pour d'autres ramener directement aux agressions subies. D'autres encore, parce qu'elles ont l'impression d'être sales peuvent aussi ne pas se sentir dignes d'approcher de la table eucharistique.

La mémoire traumatique peut être très vive au cours de la célébration de l'eucharistie ou d'autres sacrements. La messe par exemple risque alors d'être l'heure de tous les

dangers, car elle peut réveiller ce traumatisme du corps et de l'âme qui occasionne une grande souffrance et ne trouve pas de mots pour se dire.

Pour certaines personnes victimes la prise de conscience que le prêtre qui les a baptisées bébé est le même que celui qui les a agressées 10 ans après dans la même paroisse, jette un doute sur la validité de leur baptême. Non pas que le baptême célébré ce jour-là soit effectivement invalide, mais plutôt parce que les agressions impactent profondément jusqu'à « invalider le sacrement » aux yeux de ces personnes... Devenir enfant de Dieu par le baptême n'a plus alors aucun sens, et encore moins faire partie de l'Église.

Plus généralement, face à un prêtre présidant une célébration quelle qu'elle soit, il y a toujours présente cette question, ce doute : ce prêtre-là, qui est-il vraiment ? est-il quelqu'un de bien ? est-il un criminel qui se cache derrière son aube et derrière de belles paroles ?

Un retour vers les sacrements : comment ? avec qui ?

La prise de conscience de ces traumatismes spirituels peut parfois être très lente.

Pour certaines personnes victimes qui ont connu une vie sacramentelle régulière et nourrissante, ne plus pouvoir intérieurement participer par exemple à l'eucharistie, communier ou vivre un temps d'adoration constitue une grande perte et une grande souffrance. Il peut arriver qu'elles se demandent comment retrouver le chemin de l'eucharistie. La faim de rencontrer le Christ de cette façon peut être là, plus forte que la douleur. Elles peuvent alors chercher de l'aide pour retrouver une relation plus apaisée vis-à-vis des sacrements.

Comment accueillir leur demande ? Comment les rejoindre et les aider ? Cela ne peut être que du sur-mesure, à leur demande et à leur rythme. Le mieux sera de chercher avec elles ce qui leur sera le plus ajusté et qui répondra le mieux à leur attente. Il importe d'être à l'écoute, de ne pas presser la démarche, ni de la devancer.

Si l'on parvient à engager une démarche personnalisée, on ne doit pas penser que c'est un acte magique et que tout redeviendra comme s'il ne s'était rien passé, car le traumatisme subi est toujours présent et peut se manifester de façon inattendue. Il faudra parfois beaucoup de temps pour que la personne puisse trouver un apaisement réel et durable si jamais elle le trouve.

Ce qui est sûr, c'est qu'une grâce spéciale accompagnera cette démarche, tant pour la personne qui a été victime que pour celles et ceux qui l'entourent, grâce qui aidera à changer les cœurs, à changer le cœur de l'Église.

Un diocèse américain, par exemple, a institué un ministère reconnu pour porter la communion à des personnes victimes qui ne peuvent plus assister à l'eucharistie. Il pourrait être intéressant d'envisager cette possibilité, en associant éventuellement des personnes victimes ce service, et en prenant en compte ce qui existe dans les paroisses. En faire un service reconnu permettrait de l'encadrer et de ne plus laisser dans une solitude spirituelle ces personnes qui restent attachées à l'eucharistie.

Vers un retour à une vie ecclésiale ?

Les sacrements édifient l'Église, Corps du Christ, par des paroles et des gestes. Ils impliquent le corps des personnes qui les célèbrent. Or, les agressions sexuelles liées aux sacrements et à leurs ministres blessent durablement le corps et l'âme de celles et ceux qui les subissent. De ce fait, elles blessent aussi l'Église, Corps du Christ, et le sentiment d'appartenance des personnes victimes à ce Corps.

Un chemin personnalisé vers les sacrements, en particulier vers l'eucharistie, peut conduire progressivement la personne victime à retrouver une vie ecclésiale. Il peut aussi contribuer à « réparer » ce corps ecclésial blessé par les agressions. (Cf. la fiche spécialement consacrée au retour à une vie ecclésiale).

Quelques points d'attention

Les proches des personnes victimes, impactés de façon indirecte par les agressions, peuvent eux aussi avoir perdu la compréhension et le chemin des sacrements. Il peut être bon de voir comment les associer à la démarche, s'ils le souhaitent.

Le sacrement du mariage

Il est extrêmement rare qu'une agression sexuelle durant l'enfance n'ait pas d'impact sur l'homme ou la femme dans sa vie de couple. Une amnésie traumatique peut intervenir et les conséquences pourront rester cachées plus ou moins longtemps.

La préparation au mariage, peut permettre d'aborder ces questions délicates. Si c'était le cas, il faut inviter le conjoint concerné à s'adresser à des médecins ou professionnels en psychologie.

Au cours de la vie de couple, des tensions peuvent apparaître parfois liées à des agressions sexuelles vécues dans l'enfance de l'un des conjoints. Un événement, ou la crise de la "quarantaine", peuvent révéler ces blessures enfouies. Si de telles difficultés surviennent, il est souhaitable que chacun des époux bénéficie d'un accompagnement psychologique personnel.

Le sacrement de réconciliation

Le sacrement de réconciliation, particulièrement dans des sanctuaires, des lieux de pèlerinage, de grands rassemblements, d'églises de « passage », peut être l'occasion pour une personne victime de se confier et de déposer sa souffrance. Le confesseur doit avoir une grande qualité d'écoute pour repérer cela, surtout s'il perçoit de la colère ou si des larmes apparaissent chez cette personne. Il pourra proposer un temps d'écoute avec une personne compétente.

Une attitude similaire pourra être suivie si une personne proche de la personne victime vient se confier.

La personne qui vient se confesser pourrait être extrêmement sensible au lieu et au positionnement du prêtre par rapport à elle. Le prêtre peut demander à la personne si la disposition des lieux lui convient.

Le prêtre sera attentif au fait qu'une personne victime peut avoir une propension à se mal juger, à éprouver de la honte, à se sentir indûment coupable et pourra rappeler que l'on n'est pas coupable du mal que l'on a subi.

Deux fiches annexes complètent ces observations : sacrement du mariage et sacrement de réconciliation

Des exemples de démarches

Vous trouverez dans la troisième partie de ce document quelques exemples de démarches vécues à la demande des personnes victimes. Ces exemples ne sont pas à reproduire tels quels, mais ils peuvent donner quelques idées de ce qui est possible de faire.

DES GESTES POUR ACCOMPAGNER DES PERSONNES VICTIMES

Certaines personnes victimes, lorsqu'elles entrent dans un chemin de réparation expriment parfois auprès de l'Église le désir qu'un « geste » soit posé. Les pasteurs sont parfois déroutés ou se sentent démunis devant cette demande.

Une fois encore il est nécessaire de prendre en compte le désir, exprimé et non supposé, de chacune des personnes individuellement, et de faire des propositions dans le plus grand respect de l'itinéraire de chacun.

Il arrive fréquemment que le premier « geste » auquel pensent des pasteurs soit le sacrement de réconciliation. Nous voudrions redire ici, combien cette proposition peut-être d'une violence extrême pour des personnes ; nous allons préciser ce point dans cette fiche.

La deuxième piste souvent explorée est celle du sacrement des malades, qui peut présenter aussi quelques difficultés, de même que les prières de guérison.

Mais on ignore, bien souvent à tort, la grande richesse qu'offre la bénédiction et nous voudrions ici en exposer les grandes lignes.

La bénédiction

Par l'agression sexuelle, la personne victime a été rabaissée au rang d'objet. Sa dignité lui a été déniée par l'agresseur. La sidération, mécanisme de protection du cerveau, a conduit la personne à subir les gestes qui l'ont fracassée sans bien souvent pouvoir résister. Cette absence, supposée, de réaction dans l'agression, le déni opposé à la parole des personnes victimes lorsqu'elles tentaient de dénoncer, l'inversion de la responsabilité des causes de l'agression, pèsent et pèseront sur les épaules des personnes jusqu'à la fin de leur vie. Le déni de soi, la honte, la perte de confiance et d'estime de soi habitent toujours les personnes victimes.

L'expérience montre que la clé d'une vie humaine, c'est la présence à côté de chacun de nous, d'êtres qui nous accueillent, qui disent combien ils tiennent à nous, qui nous font exister, qui disent du bien de nous. « Il n'y a pas d'existence heureuse sans bénédiction »¹.

¹ Etienne GRIEU, *Le Dieu qui ne compte pas, à l'écoute des humiliés et des boiteux*, Ed. Salvator, Paris, 2023, p 49

La bénédiction, qui est un sacramental, peut aider à restaurer l'alliance avec Dieu chez la personne victime, alliance qui a été brisée par le mal subi. « Où donc était le Dieu de bonté quand je subissais de telles violences ? »

La Bible est remplie de bénédictions à commencer par celle des Nombres qui représente l'invocation du don de Dieu sur les hommes.

Que le Seigneur te bénisse et te garde.

*Que le Seigneur fasse briller pour toi son visage,
qu'il te prenne en grâce.*

*Que le Seigneur tourne vers toi son visage,
qu'il t'apporte la Paix.*

Nb 6, 24-26.

Dans le Nouveau Testament, la bénédiction de Jésus est un geste de grâce, de protection, de bonté : « Jésus bénissait les enfants en leur imposant les mains » Mc 10,16.

Bénir une personne victime, c'est lui dire que sa vie a du prix aux yeux de Dieu et aux yeux de la communauté, qu'elle a toute sa place dans la communauté, qu'elle n'est plus un objet mais qu'elle est sujet de sa vie, qu'elle n'est pas sale...

Bénir une personne « c'est un message positif de réconfort, de sollicitude et d'encouragement »².

Quelques points d'attention

- Si une personne victime demande une bénédiction, on veillera à ce qu'elle ne lui soit pas donnée dans un tête-à-tête avec un ministre, mais on associera en accord avec elle des membres de sa famille, de sa communauté, de ses amis....
- Le lieu sera choisi avec soin ; il sera accueillant, sécurisant, beau, et signifiant pour la personne.
- Le geste de la bénédiction pourra être précédé d'une lecture de la parole de Dieu.
- Le texte même de la bénédiction est à choisir avec attention. La Bible et le Livre des Bénédictions³ peuvent aider à rédiger le texte approprié même si dans ce dernier, le cas particulier des personnes victimes n'est pas du tout envisagé.
- Enfin, si geste particulier il y a, on évitera de toucher la personne.

² Pape FRANCOIS, *Fiducia supplicans*, N°19

³ Le Livre des bénédictions, rituel, éditions Mame.

Le sacrement des malades

Là encore il convient de discerner si ce « geste » est adapté à la situation de la personne victime. Stricto sensu, l'agression sexuelle n'est pas une maladie, mais elle peut avoir pour conséquences de nombreuses pathologies physiques ou psychiques qui causent de réelles souffrances.

« L'existence de la souffrance est une des grandes questions posées à la conscience des hommes : elle est parfois perçue comme un scandale. Cette souffrance revêt des formes diverses, la maladie n'en est que l'une de ces formes » peut-on lire dans les notes doctrinales et pastorales du rituel du sacrement des malades.

La proposition de ce sacrement pour une personne victime peut être résumée dans la prière prononcée par le ministre : « Désormais, la force de Dieu agit dans votre faiblesse ».

Comme le prévoit le rituel du sacrement on « tiendra compte des besoins et des circonstances, mais aussi du désir des malades et des autres fidèles ». Célébration individuelle (avec présence de quelques personnes proches), ou célébration communautaire avec d'autres personnes malades, la décision doit être prise avec la personne concernée.

Le temps de la préparation du sacrement est fondamental pour permettre à la personne d'entrer dans la démarche. On veillera à expliquer le rituel de manière détaillée, en particulier les gestes du sacrement qui pourront être adaptés selon la sensibilité de la personne victime au toucher.

Il conviendra aussi de lever l'ambiguïté par rapport à la culpabilité et au péché. Ce que la personne victime a subi ne relève pas de cette dernière catégorie, et elle n'en n'est pas coupable.

Le sacrement de réconciliation

Deux éléments nous invitent à la plus grande prudence en ce domaine :

De nombreuses agressions sexuelles ont eu lieu dans le cadre du sacrement de réconciliation, pendant, avant ou après.

Le sacrement de réconciliation est le sacrement de la restauration de l'Alliance entre Dieu et l'homme, alliance brisée par le péché. Les personnes victimes n'ont commis aucune faute, aucun péché dans leur agression sexuelle. Une personne victime alors qu'elle était adolescente a été invitée à se confesser suite à la révélation de ce qu'elle avait subi, ce qu'elle avait fait à l'époque. Mais pourquoi une telle demande ? quelle était sa faute, son péché ? Cette demande rajoute de la violence à de la violence... Elle inverse

la responsabilité de l'agression, et continue à maintenir la personne victime dans la honte et la culpabilité qu'elle porte depuis toujours.

On touche ici un point qui mérite qu'on s'y attarde quelque peu. Il ne peut y avoir d'injonction au pardon pour les personnes victimes. C'est un chemin mystérieux, chaotique parfois, et surtout singulier que d'arriver à pardonner à son agresseur. Le respect est dû bien sûr à celles et ceux qui ont pardonné mais aussi à celles et ceux qui ne le peuvent pas, ne le veulent pas. Il ne doit pas y avoir les bonnes victimes, celles qui ont pardonné, et les mauvaises victimes, celles qui ne pardonnent pas. Le rythme des unes et des autres n'est pas le même, il est fondamental de ne jamais l'oublier.

Certaines personnes victimes souhaiteront cependant vivre ce sacrement, il conviendra alors de faire preuve d'un accompagnement pastoral délicat et ajusté.

CHOISIR UN ACCOMPAGNATEUR SPIRITUEL

Une personne dont l'histoire a été marquée par des abus et/ou violences sexuelles dans le cadre de l'Église (ou ailleurs) sera particulièrement attentive au choix d'un éventuel accompagnateur spirituel ou accompagnatrice spirituelle.

Voici quelques pistes de réflexion :

Se donner le choix en ayant plusieurs noms d'accompagnateurs possibles et penser aux réseaux spécialisés comme le Réseau Simon¹. La liberté et la confiance sont essentielles. Choisir une personne accompagnatrice formée à l'accueil des personnes victimes sera un atout.

Faire le point sur ce que l'on attend, soi-même comme accompagné-e, de l'accompagnement. Choisir de dire dès le début, ou pas, le fait que l'on a été victime?

Déterminer ce qui est important pour soi concernant l'état de vie de l'accompagnateur : Homme ou femme? Laïc ou religieux? Diacre, prêtre ou pas? S'il s'agit d'une personne laïque, la personne est-elle mariée ou pas? Dans le diocèse du lieu de vie ou pas ?

Se renseigner sur les origines de l'accompagnateur, son parcours, ses affiliations et autres engagements... Vérifier les relations possibles entre les personnes : par exemple, des prêtres, éloignés géographiquement aujourd'hui, peuvent avoir été ensemble au séminaire et donc se connaître... Pour ce type de vérification, le vicaire général peut être un interlocuteur intéressant. La prudence est une marque de respect pour chacun.

Valider le choix du lieu de rencontre qui doit être adapté : vous devez pouvoir dire que venir au presbytère ou dans le parloir de telle maison religieuse ne vous convient pas compte tenu de votre histoire... Il est entendu que les rencontres ne se font pas dans les chambres ou tout autre lieu privé ! Les cinq sens de la personne victime peuvent être en alerte et faire réagir de manière inattendue. Anticiper et ajuster ce qui peut l'être sont deux manières de prendre soin de soi pour une relation encadrée et gage de sécurité.

Demander une rencontre dite "0" pour faire connaissance : l'accompagnateur présente sa manière d'accompagner et la personne en recherche d'accompagnement expose ce qu'elle attend. Il s'agit d'un engagement libre et mutuel.

À l'issue, l'accompagnateur pressenti peut, comme la personne accompagnée, signifier son souhait de ne pas poursuivre la relation d'accompagnement.

Initier la rencontre suivante en sollicitant une date de rendez-vous si c'est opportun.

Rester attentif à ce qui se passe s'il y a une première rencontre d'accompagnement proprement dit. Suis-je à l'aise ? Est-ce que la confiance s'installe progressivement ? Y-a-t-il des inconforts ? Une gêne ? Suis-je respecté.e ? Ma parole est-elle entendue et reçue ? Les questions qui me sont posées sont-elles pertinentes par rapport à ce que je partage ?

Se donner le droit de terminer si besoin : vous pouvez mettre fin à la relation d'accompagnement en le signifiant à l'accompagnateur mais sans nécessairement justifier votre décision. Il est important de mettre des mots sur la fin d'une relation d'accompagnement avant d'être éventuellement accompagné.e par une autre personne.

Si je choisis de ne pas parler, dès le début de la relation d'accompagnement, du fait que j'ai été victime :

J'ai la liberté du moment où je parle des étapes de mon histoire, et donc éventuellement des abus et violences sexuelles que j'ai subis. La personne accompagnante est placée dans une situation différente si elle est mise au courant au commencement de la relation d'accompagnement ou si cela lui est confié plus tard dans la relation. Il est important de prendre conscience que l'écoute de l'accompagnant.e ne sera pas la même dans ce cas.

Je dois savoir que tous les accompagnateurs spirituels ne sont pas formés à l'écoute des personnes victimes d'abus ou violences sexuelles. Il me revient donc d'être vigilant.e sur ce point. En effet, l'usage de certains mots ou expressions, de même que l'évocation de certaines pratiques, peuvent éveiller ou raviver chez moi des souvenirs ou liens forts et douloureux. Une personne formée sera normalement plus à même d'être vigilante à l'accueil et à la manière de s'ajuster face à ce type de situation.

La **Charte pour l'accompagnement spirituel**, document de référence adopté par l'Assemblée plénière des évêques de France, à Lourdes, le 9 novembre 2024 est disponible sur le site <https://eglise.catholique.fr/>

PRENDRE SOIN DES VICTIMES COLLATÉRALES OU SECONDAIRES

« Toute sa vie durant, mon père a cherché à être entendu et reconnu pour la souffrance qu'il connut enfant. Je n'ai jamais connu mon père autrement que dépressif. Quand j'étais enfant il me paraissait étrange, très dépendant émotionnellement parlant et socialement assez inadapté. »

Les victimes collatérales ou secondaires sont les personnes de l'entourage d'une personne victime de violences sexuelles ou d'abus dans l'Église. À l'image des ricochets sur l'eau, l'impact d'abus peut être démultiplié et affecter des personnes dans des cercles sociaux variés.

- ✕ La famille de la personne victime : on parle de conjoint, d'enfants mais aussi de parents, de frères et sœurs ou de petits-enfants.
- ✕ Les amis de la personne victime : ces personnes aussi peuvent être affectées profondément en tant que témoins de la souffrance et des difficultés auxquelles fait face la personne victime.
- ✕ Les paroissiens et participants en d'autres lieux d'engagement tant de la victime que de l'agresseur.

Pourquoi accueillir ces victimes secondaires ?

On sait maintenant, avec le recul et les récits reçus, que beaucoup des familles et, plus largement, l'entourage social des personnes rentrées de camps de concentration ont également été affectés voire bouleversés indirectement par ce qui était arrivé à leurs proches. Beaucoup de non-dits, de réactions ou comportements étranges ou incompréhensibles ont laissé des marques imputables à l'expérience traumatique initiale. Beaucoup auraient pu bénéficier de l'aide d'une pastorale adaptée... Il s'agit de s'en souvenir aujourd'hui !

Les personnes vivant dans l'entourage d'une personne blessée et traumatisée peuvent avoir besoin :

- ✕ D'être entendues
- ✕ D'être soutenues
- ✕ D'être associées
- ✕ Que leur souffrance spécifique soit reconnue
- ✕ De comprendre l'impact sur leur vie des souffrances et séquelles de la victime initiale. Le silence, ce qui est tu en famille, a souvent des conséquences

dramatiques. Ainsi, les enfants ou petits-enfants peuvent ressentir même inconsciemment des choses qu'ils ne s'expliquent pas et qui, parfois, représentent un préjudice lié aux mauvaises expériences et autres traumatismes de leur parent. Par exemple, les parents ne peuvent pas laisser aller leurs enfants en colonie ou servir la messe si les abus ont eu lieu dans ce type de cadre. L'éducation chrétienne peut être entravée : comment laisser son enfant être confirmé par un évêque impliqué dans la couverture d'abus ou de décisions empreintes de cléricalisme ? Dans certaines familles, un parent ayant été abusé peut avoir de la difficulté avec la dimension affective même avec ses propres enfants ou son conjoint. Cela peut entraîner des difficultés particulières pour la vie de couple et la parentalité.

Questions encore à traiter :

** Est-ce que la fatigue de compassion peut concerner les membres de la famille d'une personne victime, notamment le conjoint ?

** Est-ce que les cellules d'écoute peuvent recevoir les victimes secondaires ?

Propositions de pistes pour les accueillir

Comme pour l'accueil des personnes victimes elles-mêmes, il convient que les personnes chargées de l'accueil des victimes secondaires soient également formées à ce type d'accueil. La compétence est importante et ne peut être négligée.

- ✕ Envisager avec la personne un accompagnement thérapeutique
- ✕ Proposer un groupe de paroles pour rompre l'isolement
- ✕ France Victime est une ressource intéressante car l'organisme offre un cadre neutre, sécurisant avec compétence nécessaire.
- ✕ Au cours d'une journée de pause/partage/récollecion ou autre, permettre à ces victimes secondaires de se retrouver entre elles pour partager.
- ✕ Inclure les victimes collatérales dans les parcours de reconnaissance et réparation peut s'avérer pertinent dans certains cas.

En organisant un temps pour les victimes, même secondaires, il convient de toujours avoir à l'esprit lors de la préparation la question centrale : qui est mis au centre de notre action ?

Quelques points d'attention concernant le sacrement de réconciliation

L'assemblée plénière des évêques de France a adopté, début novembre 2024, des repères pour les confesseurs, à la suite des propositions formulées par le groupe de travail post-CIASE « Confession et accompagnement spirituel ». On s'y réfèrera, mais notre souhait est de compléter ces repères pour les personnes victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Concernant le lieu de célébration du sacrement de la réconciliation, le(la) pénitent(e) peut être extrêmement sensible au positionnement du confesseur par rapport à lui ou à elle. En effet, la position en face-à-face peut lui rappeler des moments douloureux comme des violences sexuelles subies de la part d'un prêtre ou de tout autre personne. Le confesseur peut, de lui-même, proposer au pénitent de se mettre, tous les deux, face à un crucifix et une Bible pour encore mieux rappeler que c'est d'abord à Dieu que l'on s'adresse afin qu'Il nous manifeste sa miséricorde.

Le sacrement de réconciliation, particulièrement dans des sanctuaires, des lieux de pèlerinage, de grands rassemblements, d'églises de « passage », peut être l'occasion pour une personne victime de se confier, de déposer sa souffrance. Le confesseur doit avoir une grande qualité d'écoute pour repérer cela, surtout s'il perçoit de la colère ou si des larmes apparaissent chez cette personne. Il devra alors proposer un temps d'écoute avec une personne compétente.

Une attitude similaire pourra être suivie pour une personne proche d'une personne victime qui vient se confier.

Dans les repères pour les confesseurs, il est indiqué :

S'il advient qu'un prêtre entende, dans le cadre de la confession, une personne victime de délit ou crime sexuel, mineure, vulnérable ou même adulte, il déploiera - tout en gardant sauf le secret absolu - sa délicatesse pastorale pour savoir si le pénitent a déjà pu confier ces faits à une autre personne en qui il a confiance. Si ce n'est pas le cas, le confesseur l'incitera fortement à le faire. En prévision de telles confessions, il se munira des ressources utiles (numéro d'aide aux mineurs : 119 ; aux adultes : 3919, etc.) afin de donner au pénitent les secours dont il a besoin.

« L'Esprit Saint est aussi un défenseur contre nous-mêmes. Nous sommes quelque fois un juge très intransigeant pour nous-mêmes. On a parfois besoin d'un consolateur

lorsqu'on est déçu de soi. On se juge soi-même de manière peut-être trop sévère » écrit Mgr Éric de Moulins -Beaufort. ¹

La culpabilité peut être exacerbée si la personne victime a dénoncé ou hésite encore à dénoncer son agresseur. Le confesseur devra y être très attentif dans son écoute et dans sa parole.

Il n'oubliera pas non plus que ces violences sexuelles entraînent des séquelles importants et durables chez la personne victime. La loi de gradualité pourra être opportunément rappelée au pénitent ; le père Alain Thomasset, sj, s'exprimait ainsi dans le journal La Croix :

« C'est la prise en compte des limites humaines : nous sommes des êtres historiques, faibles et habités par le péché ! Ce qui signifie que l'on ne peut exiger du chrétien qu'il applique toute la loi morale, entièrement et d'un coup, mais qu'il faut au contraire l'aider à avancer sur un chemin de croissance, dans la durée.

La loi de gradualité est un vieux principe spirituel et biblique : saint François de Sales l'évoquait déjà en parlant de l'apprentissage des vertus par l'éducation progressive. Mais c'est avec « Familiaris consortio », l'exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la famille, en 1981, que cette loi de gradualité a été proposée comme itinéraire moral des époux, puis élargie à l'ensemble de la vie morale.

En fait, il s'agit de toujours viser le bien et de s'efforcer à le faire – ce n'est pas la gradualité de la loi – mais d'accepter de passer par une progressivité quand il n'est pas possible de faire tout le bien espéré ou souhaitable à un moment donné. Il s'agit aussi de faire confiance et de croire en une collaboration entre efforts humains et grâce divine. La vie morale est toujours un chemin. »

¹Éric de Moulins-Beaufort et Bertrand Périer, *Sur parole ! l'évêque et l'avocat*, Salvator, Paris, 2024.

Quelques points d'attention concernant le sacrement du mariage

Il est extrêmement rare qu'une agression sexuelle durant l'enfance n'ait pas d'impact sur l'homme ou la femme dans sa vie de couple. Mais l'amnésie traumatique va intervenir et les conséquences pourront rester cachées plus ou moins longtemps.

Lorsqu'un couple envisage le mariage, bien souvent, ils se sont confiés leur passé, les joies et les peines rencontrées... Il serait alors souhaitable que le conjoint éventuellement concerné par une agression sexuelle passée puisse le révéler à son futur conjoint. Mais peut-être qu'il n'y pense plus, qu'il en sous-estime les conséquences, qu'il en a honte... Et pourtant, c'est une situation plus fréquente qu'on ne l'imagine !

La préparation au mariage, souvent proposée, peut permettre d'aborder ces questions délicates. D'une manière générale d'abord, en évoquant ces situations devant les fiancés, d'une manière plus particulière en proposant systématiquement un temps de rencontre personnel entre un accompagnateur formé et chaque futur conjoint, où celui-ci pourrait aborder des questions plus intimes comme celle-ci. Il ne faut pas hésiter à inviter le conjoint concerné à prendre conseil auprès d'un psychologue ou d'un psychiatre.

Il se peut que rien ne soit apparu chez le conjoint éventuellement concerné, ou qu'il ait sous-estimé les conséquences, ou encore que les deux fiancés en aient parlé entre eux mais n'ont pas ressenti une particulière inquiétude.

Et puis, le temps passe, des tensions peuvent apparaître dans le couple, parfois liées à ces agressions sexuelles vécues dans l'enfance par l'un des conjoints. Un événement, ou la crise de la quarantaine peuvent révéler ces blessures enfouies !

Plusieurs paragraphes de l'exhortation « *Amoris Laetitia* » du pape François, peuvent aider, notamment au chapitre 6, et plus particulièrement le paragraphe 239 mentionnant les « vieilles blessures » :

239. Il est compréhensible que dans les familles il y ait beaucoup de crises lorsque l'un de ses membres n'a pas mûri sa manière de nouer une relation, parce qu'il n'est pas guéri des blessures de l'une ou l'autre étape de sa vie. L'enfance ou l'adolescence mal vécues constituent un terreau de crises personnelles qui finissent par affecter le mariage. Si tous étaient des personnes qui ont mûri normalement, les crises seraient moins fréquentes ou moins douloureuses. Mais le fait est que parfois les personnes ont besoin de réaliser, à quarante ans, une maturation retardée qui devrait avoir été atteinte à la fin de l'adolescence. Parfois, on aime d'un amour égocentrique propre à l'enfant, figé à une étape où la réalité est déformée et où on se laisse aller au caprice selon

lequel tout tourne autour de soi. C'est un amour insatiable, qui crie et pleure lorsqu'il n'a pas ce qu'il désire. D'autres fois, on aime d'un amour figé dans l'adolescence, caractérisé par la confrontation, la critique acerbe, l'habitude de culpabiliser les autres, la logique du sentiment et de la fantaisie, où les autres doivent remplir ses propres vides ou satisfaire ses caprices.

Si de telles difficultés surviennent, il est souhaitable que chacun des époux puisse bénéficier d'un accompagnement psychologique personnel. Il peut y avoir un accompagnement spirituel par ailleurs, mais personnalisé.

ÊTRE ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ✕ Accueillir des personnes victimes.
- ✕ Cheminer avec des personnes victimes.
- ✕ Accompagner spirituellement des personnes victimes.
- ✕ Proposer une formation des accompagnateurs spirituels.
- ✕ Proposer une journée de rencontre en diocèse.
- ✕ Proposer une retraite spirituelle.
- ✕ Prendre en compte la fatigue de compassion.
- ✕ La difficile question du pardon
- ✕ Points d'attention pour une pastorale ordinaire : attitude, manière d'être, ...

ACCUEILLIR DES PERSONNES VICTIMES

Lorsqu'une personne victime d'une agression sexuelle dans un cadre ecclésial vient frapper à la porte de l'Eglise, pour une première rencontre, la démarche n'a rien d'évident.

La très grande majorité des personnes victimes ont tiré un trait définitif sur l'Eglise, ont perdu la foi, et cessé toute pratique depuis de longues années. Pour certaines d'entre elles, même le passage devant une église est impossible. C'est une attitude bien compréhensible au regard de ce qu'elles ont subi. L'Eglise ne doit pas les oublier et doit tout mettre en œuvre pour qu'elles puissent être accompagnées dans leur chemin de réparation par les instances compétentes.

Certaines personnes victimes, si elles restent en délicatesse avec les instances ecclésiales ou avec les ministres ordonnés, souhaitent être accompagnées dans une quête spirituelle. Elles sont rejointes dans cette quête par des personnes victimes dans leur famille ou dans d'autres cadres, mais qui toutes portent en elles ce savoir expérientiel lié à l'épreuve qu'elles ont subie.

Après avoir, pour certaines d'entre-elles peut-être, été reçues par la Cellule d'accueil et d'écoute du diocèse, elles peuvent alors se tourner vers l'équipe qui dans le diocèse aura reçu la mission particulière de mettre en œuvre une pastorale pour les personnes victimes d'agressions sexuelles.

Il est donc crucial pour la suite de ce chemin de reconstruction, d'accorder un soin tout particulier à cette première rencontre.

Points d'attention pour un premier accueil ajusté

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour accueillir au mieux ces personnes blessées.

Mettre la personne au centre

C'est la personne victime qui donne le tempo de la rencontre : le choix du lieu, de la personne qui va l'accueillir (homme ou femme, ministre ordonné ou laïc, une ou deux personnes), de la date, de la durée, du sujet de la rencontre.

Créer un cadre sécurisé

Les personnes victimes sont des personnes fragiles. Elles peuvent être dans une situation d'hyper vigilance et un rien peut raviver leur trauma. Le lieu dans lequel elles vont être accueillies est donc extrêmement important. On privilégiera un entretien derrière une table, si possible pas en face à face, permettant de mettre de la distance entre les personnes. On évitera de fermer la porte de la pièce dans laquelle se déroule l'entretien, tout en gardant la discrétion nécessaire. Celui ou celle qui accueille ne se mettra pas devant la porte laissant la possibilité pour la personne accueillie de sortir si elle se sent en danger. Un bouquet de fleurs, un café, une petite collation seront les bienvenus pour créer un véritable climat d'accueil.

Prendre le temps de discerner les attentes de la personne

Si certaines personnes savent ce qu'elles souhaitent demander dans une telle rencontre, d'autres auront plus de mal à l'exprimer. Il faut donc prendre le temps, écouter en délicatesse, ne pas avoir peur des silences. Plusieurs rencontres seront peut-être nécessaires avant que les attentes de la personne puissent se discerner.

L'accueillant observera une discrétion complète sur l'histoire de la personne, sans intrusion, le cadre de la rencontre n'étant pas celui d'une écoute thérapeutique. Pas d'injonction, ni de minimisation, ni de spiritualisation de la situation.

Les choses à éviter

Les gestes, le toucher : les personnes ont été agressées dans leur corps ; il peut leur être insupportable de tendre la main, de faire la bise ou de sentir une main sur une épaule...

La prière : on ne commence ni ne termine la rencontre par un temps de prière, un signe de croix, un Notre Père... Cela viendra peut-être par la suite, mais il reviendra à la personne victime d'en exprimer le désir.

CHEMINER AVEC DES PERSONNES VICTIMES

« Chemin faisant, je découvre que le Seigneur veut davantage de bien pour moi et qu'il ne se résout pas aux impasses dans lesquelles je me suis retrouvé. Comme il m'a fallu du temps pour faire cette découverte ! Comme il m'a fallu du temps pour laisser le Seigneur vaincre mes enfermements. Trente-cinq années de cécité et de surdité ! »

À partir du travail du groupe 1 post CIASE de la CORREF, nous vous proposons des recommandations qui seront toujours valables pour un premier accueil, comme pour des rencontres plus régulières par la suite. Vous trouverez sur le site de la CORREF le rapport complet de ce groupe de travail.

Recommandations préalables

- ✕ **Se former** (lectures, formations, échanges avec d'autres ...) est primordial pour la (ou les) personne(s) qui accompagne(nt).
- ✕ **Savoir** ce qu'est une personne qui a été victime et quelles sont les conséquences des abus subis à tous les niveaux (psychologiques, physiques, relationnels, spirituels ...).
- ✕ **Être au clair** sur les définitions et sur la loi : ce qui est crime, délit, pratiques limites...
- ✕ **Être en équipe** ou relié à d'autres est nécessaire pour cheminer avec une personne victime.
- ✕ **Se faire aider** d'une supervision extérieure, ou faire partie d'un groupe de relecture des pratiques.

Se rappeler que

La personne a été trahie dans sa confiance par une ou plusieurs personnes d'Église, donc elle ne sait pas ou plus si elle peut vous faire confiance. Elle va avoir besoin de vérifier que vous êtes fiable : acceptez que sa confiance ne vous soit pas acquise d'emblée ni une fois pour toutes.

La personne est devant vous avec l'enfant qu'elle a été et qui a été agressé, ou avec la vulnérabilité qui a été la sienne au moment des faits. Cette perspective entraîne une dissymétrie de la relation dont il faut tenir compte dans la rencontre.

La rencontre nécessite de construire une relation de confiance dans le plus grand respect de la personne qui s'adresse à vous : une personne victime a été considérée comme un « objet ». Elle va devoir réapprendre la liberté de conscience, faire un chemin pour redevenir sujet. Elle va avoir besoin de cheminer d'égal à égal, dans une commune dignité d'humanité et de baptisé. Il faut tenir une symétrie d'humanité tout en étant conscient(e) de l'asymétrie de la position d'accompagnant. Elle a besoin de sentir qu'elle est respectée, qu'elle peut choisir, qu'on ne lui dit pas ce qu'elle doit faire. Tout faire en fonction de la personne qui a été victime, c'est la mettre au centre du processus.

Vous avez devant vous une personne qui a été traumatisée. Elle a une mémoire traumatique, qui peut revenir à tout moment. Tout ce qui peut ressembler à un abus, même minime, peut raviver le traumatisme.

Chaque personne est différente, chaque chemin est singulier, déconcertant et en devenir. Attention à ne pas enfermer les personnes dans un statut de victime : elles sont peut-être sur un chemin qui les mène à en sortir. L'identité et la réalité de la personne ne se réduisent pas à ce qu'elle a vécu.

La personne peut être habitée de divers sentiments (peur, honte, culpabilité, méfiance excessive, irritabilité...).

La ou les rencontres

Le but

- ✕ Être toujours clair et précis sur l'objectif de ce qui est proposé et vérifier que cela convient.

Le lieu

- ✕ Soigner le lieu des rencontres : beauté, sobriété et propreté de la pièce, bouquet de fleurs...
- ✕ Privilégier un lieu neutre.
- ✕ Choisir un lieu sécurisé pour la personne : par exemple, avec fenêtre, porte ouverte ou entrouverte ou accompagner la fermeture de porte d'un petit mot : » est-ce que cela vous va si je ferme la porte ? » La personne peut avoir besoin de voir ce qui se passe derrière elle. Lui demander ce qu'elle souhaite.
- ✕ Penser à mettre une table entre vous et la personne victime, cela la mettra plus en sécurité.

- ✕ Prévoir tout ce dont on a besoin.
- ✕ S'assurer qu'on ne sera pas interrompu.
- ✕ Veiller si c'est possible à ce que les rencontres se passent toujours dans le même lieu.
- ✕ Prévenir s'il y a un changement.

La durée

- ✕ Définir les horaires avec la personne victime est nécessaire et donne le cadre. Respecter ces horaires tout en restant souple.
- ✕ Avoir du temps, offrir son temps. Les personnes victimes ont parfois beaucoup de choses à dire et peuvent avoir besoin de temps pour démarrer. Pour avoir une bonne attitude d'écoute, vous ne devez pas vous sentir pressé, le temps donné aux personnes victimes est une marque de reconnaissance pour elles.

La posture de l'accompagnant

- ✕ Être attentif à la manière dont vous vous situez par rapport à la personne victime.
- ✕ Adopter une attitude bienveillante, respectueuse et humble.
- ✕ Respecter les frontières : ne pas être trop près, ni trop loin ... Au sens propre et au sens figuré.
Par exemple : ne pas toucher la personne sans lui demander la permission, même avec compassion, ne pas la surprendre par derrière. Avoir des regards, gestes et paroles respectueux : la personne peut être hyper sensible, écorchée vive.
- ✕ Demander, si le cas se présente, si on peut se tutoyer et appeler la personne par son prénom.
- ✕ Ne pas être en habit religieux peut être judicieux en fonction de l'histoire de la personne, l'avertir si c'est vous portez l'habit religieux.
- ✕ Prévenir de tout changement même qui vous semble minime. Par exemple, la présence ou l'absence d'une autre personne.

Le cheminement avec une personne victime

- ✕ Chercher à cheminer au rythme de la personne et à ses côtés. Aider la personne à être sujet de son chemin de réparation : il s'agit de faire du sur-mesure avec et pour la personne, de l'aider à comprendre qu'elle n'est plus seule.
- ✕ Écouter avec patience les besoins propres de la personne, qui peuvent se trouver à plusieurs niveaux (psychologiques, spirituels, relationnels, matériels, ...).

L'aider à les préciser, afin de l'orienter si besoin vers des ressources et des interlocuteurs adaptés. Ne pas penser à la place de la personne !

- ✕ Construire peu à peu de la confiance.
- ✕ Évaluer avec la personne l'avancement du cheminement au fur et à mesure et évaluer aussi si vous êtes toujours bien à votre place d'accompagnant.

L'écoute et l'accompagnement peuvent être parfois particulièrement difficile

- ✕ Ce que vous dit la personne victime peut vous bousculer, même au niveau de votre foi.
- ✕ Quand la personne parle de l'absence de Dieu : écouter et apprendre à se taire.
- ✕ Laisser l'espace où la personne peut dire sa colère, sa honte, sa tristesse, ses doutes, ses questions.
- ✕ Ne pas craindre les silences, mais prendre garde à ce qu'ils ne deviennent pas trop pesants.
- ✕ Respecter ce que dit la personne, même sa colère contre Dieu ou contre l'Église.
- ✕ Respecter le rythme de la personne, lui laisser le temps et l'espace pour une évolution qui peut être lente.

Sujets délicats à laisser à l'initiative de la personne, qui n'en parlera peut-être pas :

- ✕ Le pardon, l'identification de la victime avec le Christ souffrant, la question des sacrements et de l'église.
- ✕ La question du mal qui se pose pour les personnes victimes comme pour tout le monde mais en beaucoup plus aigu !

Si l'accompagnement devient trop lourd et trop difficile, prendre du recul, passer le relais si besoin : voir la fiche sur la fatigue de compassion.

« Vous avez su faire renaître la confiance et le dialogue sur une terre desséchée et totalement épuisée, et vous n’imaginez pas le soulagement que cela peut nous procurer. En cela, au milieu des difficultés que la commission [la CIASE] doit traverser et dont je n’ose imaginer l’ampleur, vous réussissez l’impossible : transformer la souffrance en espérance. »

Les personnes victimes de violences sexuelles, dans un cadre religieux ou autre, peuvent souhaiter être accompagnées en Église. Bien souvent, leur cheminement spirituel a été maltraité, et elles souhaitent qu’une personne se joigne à elles dans leur parcours au sens premier d’accompagner : « se joindre à quelqu’un pour aller où il va en même temps que lui » (Le Robert)

La **Charte pour l’accompagnement spirituel** (nov 2024) précise ce qu’est l’accompagnement spirituel :

L’accompagnement spirituel est un service spécifique offert à une personne qui, librement, souhaite être aidée dans sa recherche de Dieu, dans sa vie et dans ses choix à l’écoute de l’Esprit Saint, pour suivre le Christ. L’accompagnateur est une personne formée (prêtre, diacre, laïc, religieux, religieuse) et reconnue par l’Eglise. Avec la grâce de l’Esprit Saint, il cherche à aider la personne à opérer son propre discernement afin qu’elle puisse reconnaître des motions divines, des appels, le sens de ses combats spirituels, un désir de Dieu sur un point précis dans la vie quotidienne comme dans les événements. L’accompagnement vise à ce que la personne puisse librement prendre les décisions, petites ou grandes, pour vivre selon l’Évangile, et conduire sa vie dans la recherche d’une plus grande vérité et d’une plus grande liberté. L’accompagnement spirituel se distingue, par sa durée et sa régularité, de l’accompagnement pastoral ou de l’entretien ponctuel personnel.

Un accompagnement spirituel ? psychologique ?

Même si ces deux accompagnements ont beaucoup en commun, nous n’envisageons, ici, que l’accompagnement spirituel. Chaque accompagnement reste spécifique et il n’est donc pas opportun de les mélanger, que la demande vienne de l’accompagnateur ou de l’accompagné. Un accompagnement dit « psycho-spirituel » est à proscrire.

Une formation préalable à l'accompagnement et sur les abus

L'accompagnateur doit avoir suivi une formation préalable à l'accompagnement, être lui-même accompagné, et pouvoir aussi bénéficier d'une supervision.

Il est nécessaire qu'il ait une formation psychologique suffisante pour éventuellement repérer, avec l'accompagné, des perturbations qui nécessitent alors un accompagnement psychologique séparé. Il pourra alors l'orienter vers une personne à même de lui proposer une relation thérapeutique ou éventuellement, il pourra lui faire des propositions de personnes connues de lui, en laissant l'accompagné se déterminer.

Il serait heureux que l'accompagnateur ait suivi une formation sur les abus et leurs mécanismes afin de pouvoir les repérer. Il est indispensable que toutes les formations à l'écoute intègrent désormais la dimension des violences sexuelles et des différentes formes d'emprise.

Une méconnaissance, une maladresse, pourraient provoquer un nouveau traumatisme pour la personne accompagnée.

L'écoute des situations vécues par les personnes abusées peut s'avérer trop difficile pour l'accompagnateur. En ce cas, il est préférable qu'il reconnaisse son incapacité à poursuivre et sache renvoyer à un autre accompagnateur.

Une écoute attentive et respectueuse de la parole de l'accompagné

L'accompagnement spirituel repose sur la parole exprimée par la personne accompagnée pendant les rencontres, et non sur la connaissance objective de sa vie en dehors de celles-ci.

Beaucoup de personnes victimes de violences sexuelles ont gardé pour elles ce qu'elles avaient vécu et la parole personnelle devient alors libératrice.

Il faudra éviter d'accompagner (voire d'entendre en confession) des personnes proches entre elles, comme par exemple une femme et son mari.

L'écoute des personnes victimes doit être attentive et très respectueuse, elle demande beaucoup d'humilité et d'attention. Est à proscrire toute observation comme : « ça s'est passé, il y a bien longtemps », « il faut oublier », « regarde plus vers l'avenir » ...

La conséquence serait d'enfermer encore plus la personne victime dans son silence.

Pardonner ?

On pense parfois que le rôle principal de l'accompagnement spirituel est de conduire à pardonner aux auteurs des blessures subies. Pardonner pour une personne victime peut

être une démarche très délicate voire impossible à effectuer. Elle n'est jamais première. Aussi toute injonction, toute invitation au pardon sont à proscrire.

Nous empruntons à Isabelle Le Bourgeois, dans son livre : « Vivre avec l'irréparable », page 157 et suivantes, ces quelques phrases :

« Si le pardon est une des plus belles et nobles attitudes de l'âme humaine, il peut être, aussi, le lieu de dévoiements terribles. Alors que le pardon est fait pour donner la vie, davantage de vie, il est des circonstances où il peut nous entraîner sur des routes de mort.

Pardon pervers, pardon extorqué...

Il n'y a rien à pardonner à la victime. La victime a juste besoin d'être consolée pour de vrai.

Il y a, aussi, dévoiement quand le pardon est trop prompt, donné ou reçu sous forme d'injonction morale ou spirituelle. « Il faut pardonner quand on est chrétien ! D'ailleurs la prière du Notre Père ne nous le rappelle-t-elle pas ? « Pardonne-nous... comme nous pardonnons ». » Très vite nous savons que nous n'y arriverons pas et nous ajouterons, à la lamentation d'être aussi mauvais, celle de nous enfermer dans une mortifère culpabilité. Ainsi, nous perdons de vue ce que représente le pardon. Écart encore avec le pardon donné ou reçu trop vite, dans un élan de générosité, un jour de fête, quand nos bons sentiments nous ont débordés, mais que quelques jours plus tard le geste posé ne donne pas la paix escomptée. La parole avait besoin d'aller plus loin et elle n'a pas su attendre. »

Quid des sessions et autres démarches spirituelles collectives ?

La personne victime a besoin d'un accompagnement personnel et patient.

Ce n'est sans doute pas dans la démarche collective d'une session-retraite qu'elle le trouvera. Et si elle maintient son souhait d'y participer, son accompagnateur l'invitera à se renseigner sur son contenu et ses organisateurs.

Une supervision de l'accompagnateur

Un accompagnateur spirituel doit pouvoir bénéficier d'une supervision.

Dans le cas où il est amené à accompagner une personne victime, il est nécessaire que la personne qui le supervise soit elle-même formée à l'écoute des violences sexuelles et des formes d'emprise.

PROPOSER UNE FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS SPIRITUELS

Après des décennies de silence, la libération de la parole des victimes de violences sexuelles a pu surprendre et laisser démunis nombre d'accompagnatrices et accompagnateurs spirituels. Depuis plusieurs années, des femmes et des hommes, connus ou inconnus des accompagnateurs, révèlent avoir été victimes de violences sexuelles, dans le cercle familial ou en Église. Il s'agit de faits anciens, mais parfois aussi de faits récents, notamment de l'ordre de l'emprise. Cette révélation se vit lors de retraites dans des centres spirituels, dans des accompagnements dans la vie, au long cours, ou encore lors de rencontres pastorales. Pour les accompagnateurs et personnes en responsabilité pastorale, comment accueillir ces paroles et comment désormais accompagner les personnes ?

Jusque récemment, *les formations à l'accompagnement spirituel*, données dans les diocèses, les centres spirituels ou les communautés, n'intégraient pas, ou peu, la dimension de la violence sexuelle et de l'emprise. Il est essentiel que des formations complémentaires permettent aux accompagnateurs d'accueillir aujourd'hui les personnes victimes. Et bien sûr, que les formations initiales à l'accompagnement intègrent pleinement cette dimension.

« Une organisation garante d'une pratique ajustée de l'accompagnement spirituel »

Suite aux travaux des groupes mis en place après la CIASE (groupe de travail n°2 « confession et accompagnement spirituel »), « une organisation garante d'une pratique ajustée de l'accompagnement spirituel » est appelée à se mettre en place dans les diocèses, les centres spirituels, les communautés religieuses, les associations de fidèles.

Il importe que les formations intègrent **la présentation de ce cadre et ses exigences** : envoi en mission après une formation reconnue en Église, avec un engagement envers une charte qui fixe le cadre de la mission et du suivi (notamment pour la supervision). Il s'agit, pour faire de l'Église « une maison sûre », que les accompagnateurs intègrent des pratiques de respect, de prudence, qui passent par des manières de faire et un cadre clair (voir par exemple la fiche « cheminer avec des personnes victimes »). Une déontologie renouvelée est à mettre en place, qui apprenne à respecter jusqu'au bout « le sanctuaire de la conscience » de toute personne accompagnée.

Mieux écouter les personnes victimes

Comment aider les accompagnateurs à accueillir la révélation de violences sexuelles ? Une formation spécifique à l'écoute est essentielle. Elle intégrera notamment les points suivants.

- ✕ Quels signaux doivent alerter dans l'accompagnement ?
- ✕ Qu'est-ce qu'un traumatisme psychique ? une amnésie traumatique ?
- ✕ Quelles réactions de l'accompagnateur sont à proscrire ? à encourager ?
- ✕ Quand et comment être amené à faire un signalement à l'autorité judiciaire ?
- ✕ Et si c'est un agresseur qui se confie, quoi faire ?

Ces formations poseront également des jalons pour accompagner *dans le temps* les personnes victimes, dans le respect et la prise en compte d'une histoire traumatique toujours présente.

Plus que jamais, la nécessité d'une supervision qualifiée sera décisive, ainsi qu'un rendre-compte de sa mission à l'autorité compétente.

PROPOSER UNE JOURNÉE DE RENCONTRE EN DIOCÈSE

« La question c'est des personnes, donc on arrête de se raconter des histoires, on se parle. La base commune c'est la vérité et ce n'est pas l'honneur de je ne sais qui ou l'intouchabilité de je ne sais quoi qui est au centre. Ce qui est au centre, c'est l'être humain et ce qu'il a vécu, c'est prendre soin les uns des autres. »

Points d'attention

Avant de se lancer dans la préparation et l'organisation d'une journée de rencontre pour des personnes victimes, quelques éléments sont à prendre en compte au préalable.

Les personnes victimes vivent pour la plupart dans la crainte de raviver leurs traumatismes, en particulier en venant dans un environnement ecclésial. Le cadre et les conditions mises en œuvre dans ces propositions doivent permettre aux personnes de se sentir en sécurité physique, morale et spirituelle. L'engagement à la confidentialité, en particulier, sera rappelé en début de rencontre comme essentiel et accepté par tous, rendant possible une liberté de parole.

Les personnes victimes, ayant été souvent mises sous emprise par leur agresseur, ont été considérées comme des objets et non comme des sujets agissants librement. Il convient donc, tant dans la préparation que dans l'animation de ce type de rencontre, de tout faire en vue de leur redonner cette capacité d'agir par elles-mêmes. Ce ne sont pas des enfants mais des adultes, donc pas de maternage ; elles sont fragiles mais ont trouvé la force de parler, donc pas de surprotection ; elles portent un savoir-expérientiel (dont elles se seraient bien passées), il est donc nécessaire de s'appuyer sur elles.

Lorsque des personnes victimes participent pour la première fois à ce type de rencontre, elles peuvent se sentir mal, voire décompenser. Il faut toujours prévoir le recours possible à un psy (pris en charge par le diocèse), de préférence **spécialisé en psycho-trauma**, soit directement sur place, soit joignable dans les plus brefs délais. Accompagner dans ce cas-là ne s'improvise pas, c'est l'affaire de professionnels.

Les organisateurs

Il convient d'annoncer clairement aux personnes victimes invitées qui est à l'initiative de la journée :

- ✕ La cellule d'accueil et d'écoute,

- ✕ Le service diocésain de l'accompagnement spirituel,
- ✕



Il peut être extrêmement difficile pour des personnes victimes, voir dissuadant, que ce soit l'évêque qui invite. Dans le courrier de présentation de la journée, on n'omettra pas de mettre un numéro de téléphone (associé à une personne identifiée) qui permettra aux personnes victimes de prendre contact si elles le souhaitent avant la journée. L'équipe de préparation et d'animation peut être différente des organisateurs, mais il est, dans tous les cas, nécessaire qu'elle intègre des personnes victimes.

Les personnes invitées

- ✕ Les personnes victimes d'agressions sexuelles commises par un prêtre, un religieux, une religieuse ou un agent pastoral,
- ✕ Les conjoints ou un, une ami/e qui accompagne la personne victime qui ne souhaite pas se retrouver seule
- ✕ Des parents de personnes victimes,



Certains diocèses invitent uniquement les personnes qui se sont signalées à la cellule d'écoute, mais cela peut, de fait, écarter les personnes victimes de religieux, celles qui ont été victimes dans un autre diocèse ou un autre pays, ou celles qui n'ont pas parlé... Il importe, pour signifier le changement de culture, qu'une communication large soit faite dans le diocèse.

Il peut être intéressant aussi d'ouvrir aussi la journée aux autres diocèses qui n'ont peut-être pas la possibilité de proposer une telle rencontre.

Le titre de la journée

Choisir le titre de la rencontre est très important, car il conditionne le contenu de la journée. Il est à adapter en fonction des souhaits et des attentes des personnes victimes.

Quelques exemples de titres donnés à des journées de ce type :

- ✕ Journée de pause
- ✕ Journée fraternelle
- ✕ Journée de rencontre et de partage
- ✕ Halte spirituelle



En sus du titre, l'invitation envoyée doit être explicite quant au contenu. La participation est bien évidemment gratuite pour les participants.

Le lieu

- ✕ Le lieu choisi pour une telle rencontre doit être à distance de lieux institutionnels tels que la maison diocésaine, l'évêché, le séminaire...
- ✕ Privilégier un lieu beau, accueillant, confortable, bien chauffé
- ✕ S'assurer de l'accessibilité du lieu en termes de transport ou organiser un co-voiturage
- ✕ La proximité de la nature, l'espace, la possibilité de marcher, de prendre l'air est un plus pour la dynamique de la journée et le confort des personnes victimes.
- ✕ La présence d'une communauté religieuse accueillante et discrète est un plus.
- ✕ Faire attention à la présence d'autres groupes sur le même lieu. La proximité peut être une difficulté.
- ✕ Éviter les lieux problématiques (communautés nouvelles ou congrégations mises en cause par exemple)



En cas de présence d'autres groupes, on portera attention à la « signalisation » du groupe des personnes victimes afin de préserver la discrétion. On privilégiera plutôt le titre de la journée que la constitution du groupe.

Le format

Un 9h30-17h semble être un format satisfaisant.

Quand les personnes deviennent des fidèles de ces rencontres, elles peuvent avoir envie de se voir un peu plus longtemps. Là aussi il faut partir des besoins et des envies des premiers concernés.

La convivialité

C'est presque plus important que le contenu, c'est dans tous les cas à travailler particulièrement.

Prévoir :

- ✕ Un accueil avec des douceurs
- ✕ Des badges avec les prénoms
- ✕ Un repas partagé avec ce que chacun apporte (y compris l'évêque)
- ✕ Une disposition pour que tout le monde se voit et s'entende
- ✕ Des fleurs,
- ✕ ...



Il est important que chacun se sente pris en compte et à égalité avec les autres. On évitera les titres ecclésiastiques (monseigneur, père, ...) qui peuvent être

source de reviviscence de traumatisme pour les personnes victimes, et on privilégiera, pour tout le monde, l'usage des prénoms de baptême.

Le contenu

Au début de la journée, il est souvent prévu un temps de présentation. Pour animer ce temps, il peut être demandé à l'avance aux participants de venir avec un objet qui le représente. Chacun aura plus de facilité alors à se présenter avec (et au moyen) cet objet.



Il faut absolument cadrer ce temps pour éviter que l'un ou l'autre des participants expose en détail ce qui lui est arrivé au risque de monopoliser la parole, ou d'initier la même prise de parole chez les autres participants. Il est alors très difficile (et traumatisant) d'arrêter ces types de prises de parole. Les journées ne peuvent pas être des groupes de parole (qui sont un format particulier animé par des professionnels).

Selon le souhait des personnes victimes intégrées à l'équipe de préparation, il est possible de proposer plusieurs types de contenu :

- ✕ Un partage autour de la Parole de Dieu (par exemple l'évangile de Bartimée (Mc 10, 46-52), de la piscine de Bethesda (Jn 5, 1-18), du Bon samaritain (Lc 10, 25-37)
- ✕ Des groupes de partage : comment faire encore confiance à l'Église, comment ces agressions impactent ma vie spirituelle, comment en parler avec mes proches, ...
- ✕ Un thème traité au long de la journée : la réparation, la consolation, ...
- ✕ Si des conjoints ou des proches sont présents un groupe de partage spécifique peut leur être proposé
- ✕ ...

Prévoir un temps d'information sur :

- ✕ Ce que fait l'Église et le diocèse pour prévenir et réparer, pour changer les pratiques, ...
- ✕ Présenter les 2 dispositifs INIRR et CRR
- ✕ Les numéros utiles pour signaler, 119, France Victimes, ...



Il convient de ne pas oublier que ces rencontres doivent privilégier le partage et la rencontre ce qui conditionne la forme du contenu.

La dimension spirituelle

Elle est toujours à adapter au souhait des personnes. Ces temps peuvent être difficiles à vivre pour certaines personnes.

Que soit choisi un temps de prière, un dialogue contemplatif, un temps silencieux ou une eucharistie, il faut toujours le placer en fin de journée de telle sorte que les participants se sentent libres d'y participer ou non (prévoir que quelques organisateurs restent avec ceux qui ne participent pas). La journée peut d'ailleurs se conclure avant ces temps.

S'il est proposé une célébration eucharistique, faire attention aux textes du jour. Il peut être nécessaire parfois de les changer (textes sur le pardon par exemple...), au profit du ou des textes sur lesquels vous auriez échangé durant la journée.

La présence d'autres participants

Si l'évêque et/ou le vicaire général sont présents durant cette journée, il est important qu'ils puissent adopter une attitude d'écoute active qui ne soit pas sur la défensive, mais une écoute fraternelle, sans surplomb, de simples participants parmi les autres. On évitera les conférences ou l'homélie durant l'éventuelle eucharistie.

Il en est de même pour les membres de la cellule d'écoute qui sont présents. Ni surplomb, ni distance, ils sont participants à égalité avec les autres.

Évaluation et reprise

On veillera à ce qu'un retour sur la journée soit possible par la suite auprès de l'une ou l'autre des personnes en charge de la préparation et de l'animation.

L'équipe de préparation prendra le temps d'évaluer la forme et le fond de ce qui été proposé, le déroulement, les retours éventuels des participants, afin d'en tirer profit pour des propositions ultérieures.

PROPOSER UNE RETRAITE SPIRITUELLE

« Étant en état d'épuisement professionnel assez fort, j'ai choisi de partir quelques jours en retraite dans un monastère. J'ai profité de mon séjour pour y échanger avec un moine. Pour la première fois, j'ouvrais ce pan dans un environnement religieux. Trois jours après, le 15 août, j'arrivais chez mes parents. Violentes crises de panique, comme à chaque fois que j'y vais depuis plusieurs années, et le besoin irrépressible de leur parler de tout ça comme si ma vie en dépendait. L'impact a été effroyable, pour eux, [...] pour moi. »

Les retraites spirituelles pour les personnes victimes ne sont pas des retraites comme les autres.

En plus de tous les points évoqués dans la fiche de préparation des journées de rencontres, quelques éléments supplémentaires méritent une attention particulière.

Les accompagnateurs qui animent la retraite doivent avoir été formés spécifiquement à l'écoute des personnes victimes. La présence d'un psy formé au psycho-trauma est conseillée, sur place si possible ou joignable très rapidement.

Il est important de bien préciser l'objectif de la retraite. « Retrouver la relation à Dieu » est différent de « Retrouver sa relation à l'Église », les personnes peuvent être à l'aise avec l'une et pas avec l'autre.

À l'inverse d'une retraite habituelle, tout ne doit pas être prévu d'avance. On privilégiera la co-construction du contenu tout au long de la retraite, avec des points réguliers chaque jour qui permettront de réorienter les différents temps.

Si le silence est habituel au long d'une retraite, il faut cependant, pour une retraite avec des personnes victimes, prévoir des temps d'échange possibles, en particulier pendant les repas.

Il conviendra aussi de permettre aux personnes victimes de choisir celui ou celle qui l'accompagne durant la retraite, en proposant deux personnes par exemple, et de ne surtout pas imposer l'accompagnateur.

Si la retraite se déroule dans un lieu où sont présents d'autres groupes, on veillera à la discrétion et au type de groupe présent.

En cas de célébration commune, les accompagnateurs doivent veiller au choix des textes qui parfois ne sont pas ajustés avec la présence des personnes victimes (par exemple Mt 18, 22). On portera attention à la prédication, pour que l'homélie ne viennent pas heurter les personnes victimes.

Enfin une attention particulière sera portée aux lieux d'hébergement. On s'assurera que des religieux ou des prêtres, ne soient pas hébergés dans les chambres contigües à celles des personnes victimes. Sans imaginer quelconques agressions, la seule proximité peut être difficile à vivre surtout la nuit pour des personnes victimes.

PRENDRE EN COMPTE LA FATIGUE DE COMPASSION

La fatigue de compassion se définit comme **un état d'épuisement** physique et psychologique (mental, émotionnel) entraînant une saturation à ressentir la souffrance d'autrui. Le mot « compassion » vient du latin « *compassio* », défini par l'action de « souffrir avec ». C'est donc le sentiment par lequel une personne perçoit ou ressent la souffrance de l'autre comme la sienne et cherche à y remédier.

Mais une personne qui s'expose à des souffrances répétées ou intenses qui font vivre de l'impuissance de façon soutenue peut verser dans la difficulté à donner, à aider, à soutenir davantage : il peut y avoir un trop-plein. Les personnes qui travaillent en relation d'aide, ceux qui prennent soin des autres, ou qui sont en contact avec des personnes traumatisées ou très vulnérables, ou encore les aidants et aidantes naturels, peuvent être saturés.

Reconnaître la fatigue de compassion

On reconnaît la fatigue de compassion lorsqu'une personne perd sa capacité à prendre soin de l'autre, à lui apporter du soutien, à l'aider, à éprouver de la compassion pour lui ou elle, et perd de sa vitalité. C'est comme si le contenant interne débordait d'émotions « non digérées ». Plusieurs manifestations peuvent apparaître.

- ✕ Remise en question douloureuse de son travail, absence de l'envie d'aider alors que la personne aimait ce qu'elle faisait au point de le voir comme une vocation.
- ✕ Hypersensibilité aux émotions des autres, aux drames, aux nouvelles, comme si la personne n'avait plus de frontière entre elle et l'extérieur. Tout l'affecte.
- ✕ Besoin d'éviter toute situation qui renvoie à la souffrance et au sentiment de responsabilité ou besoin de se désinvestir (par exemple, devenir insensible et chercher à s'évader à tout prix).
- ✕ Voir les choses de façon négative ou devenir cynique par rapport à l'entourage, à la vie en général, à la nature humaine, à l'Église, à la foi.
- ✕ Présence de symptômes d'anxiété, de dépression, d'irritabilité, d'insomnie ou d'hypersomnie, de perte de concentration ou de mémoire, d'intrusion par des images de souffrance ou de drame.

(D'après montougo.ca « La fatigue de compassion »)

Pour y faire face

Il est essentiel de réagir et de ne pas laisser s'installer la fatigue de compassion. Ces quelques pistes peuvent être utiles :

- ✕ Prendre un moment de recul afin d'identifier les sources de stress.
- ✕ Prendre conscience de la manière dont on interagit et intervient auprès des personnes écoutées.
- ✕ Prendre soin de soi.
- ✕ Identifier ce qu'on peut changer et ce que l'on ne peut pas changer.
- ✕ En parler en supervision
- ✕ Connaître et poser ses propres limites.
- ✕ Identifier les personnes prêtes à nous aider et demander l'aide dont on a besoin (soutien social et professionnel)
- ✕ Si besoin passer le relais.

(D'après lappui.org « L'usure de compassion »)

Extrait d'un entretien d'Isabelle le Bourgeois à La Croix 20/01/22

« Depuis plusieurs années, je reçois ici des personnes abusées et des abuseurs. Je ressens, par moments, une sensation de trop-plein. Mes viscères et mon corps sont touchés... »

Comment évacuez-vous ce trop-plein ?

I. L. B. : Pour commencer, je limite le nombre d'écoutes de ce type. Compte tenu de ma double appartenance de femme d'Église et de psychanalyste, je suis souvent sollicitée. J'apprends à mettre de la légèreté dans ma vie grâce à des choses aussi différentes que la convivialité, la solitude, la promenade, la lecture.

Et la prière ?

I. L. B. : La prière est à part. C'est le pilier de ma journée. (...) »

LA DIFFICILE QUESTION DU PARDON

Dans la conscience catholique, la notion de pardon prend une place très importante. Cette question n'est pas sans interroger les personnes victimes d'agressions sexuelles au sein de l'Eglise. Mais elle peut prendre une tournure très douloureuse quand les personnes se heurtent à une impossibilité de pardonner.

Il peut y avoir une grande culpabilité à se rendre compte que l'on ne peut pas pardonner, due en partie à l'éducation catholique reçue et intégrée depuis l'enfance.

Le pardon est un processus, un long cheminement que la personne va emprunter ou pas. Il ne saurait y avoir, de la part de personne, d'injonction au pardon. Ce chemin lui appartient et c'est à son rythme qu'elle pourra avancer.

Accompagner une personne victime

La meilleure façon d'accompagner une personne victime et qui cherche à avancer vers le pardon c'est être à son écoute et accueillir au fur et à mesure avec grand respect ce qu'elle voudra bien partager à son rythme en veillant toujours à ce qu'elle ne se sente pas coupable de ce qu'elle a vécu.

Les personnes victimes ne sont en rien coupable du mal qu'elles ont subi, enfant ou adulte. Pourtant, souvent la culpabilité s'inverse pour passer de l'agresseur à la personne agressée.

Quelle demande pardon ?

Trois réalités différentes sont à prendre en compte.

- ✗ La demande de pardon de l'agresseur
- ✗ La demande de pardon de l'Eglise
- ✗ L'accueil de ces demandes par la personne victime

La demande de pardon de l'agresseur

L'agresseur est très rarement en capacité de reconnaître le mal qu'il a commis et de demander pardon. De plus un certain nombre d'agresseurs sont décédés et n'auront jamais l'occasion de le faire.

La demande de pardon de l'Eglise

Lors de la célébration pénitentielle de Lourdes en novembre 2021, les personnes victimes avaient souhaité que la demande de pardon de l'Eglise ne leur soit pas directement adressée tant que les démarches de réparation et de changement ne seraient pas engagées. La célébration était une demande de pardon à Dieu pour le mal commis.

Il sera toujours important d'envisager avec la personne victime, selon son désir, comment peut s'exprimer envers elle la demande de pardon de l'Eglise, demande qui devra nécessairement être suivie d'actes concrets.

L'accueil de ces demandes par la personne victime

Même si une demande de pardon est exprimée, sa réception peut être compliquée voire impossible. L'accompagnement délicat, le respect de la temporalité et du rythme de la personne, sont fondamentaux. Là non plus il ne doit pas y avoir d'injonction.

Pour certaines personnes victimes, l'accueil de ces demandes sera une véritable libération. D'autres peuvent avoir pensé pardonner et s'apercevoir avec le temps que les choses sont plus compliquées. C'est un processus lent.

Pour les personnes victimes, cependant, la réalité première est de sortir du traumatisme, pas d'abord de pardonner.

Entrer sur le chemin du pardon pour un jour arriver à pardonner comme le Christ nous a pardonné voilà qui peut ouvrir un horizon, une espérance, celle d'un jour pouvoir être capable de donner l'impossible pardon.

POINTS D'ATTENTION POUR UNE PASTORALE ORDINAIRE

Personne n'est trop pauvre pour n'avoir rien à donner.

Personne n'est trop riche pour n'avoir rien à recevoir.

Diaconia 2013 Lourdes

Mettre en œuvre une pastorale pour des personnes victimes d'agressions sexuelles invite aussi à éveiller les communautés paroissiales, les groupes ecclésiaux, et leurs pasteurs, au souci des personnes victimes dans la pastorale ordinaire.

La prise de parole publique de certaines personnes victimes a, et aura toujours, un coût pour elles. Mettre des mots sur des délits et des crimes commis au cœur de la communauté ecclésiale ou au cœur de familles, est difficile, exigeant, et ravive très souvent des traumatismes. Être confrontés si ce n'est au déni, mais à l'envie irrépressible des communautés de tourner la page de ces « horreurs qui font du mal à l'Eglise », peut être très violent. Il ne suffit pas de louer le courage de celles et ceux qui ont parlé. Si cela ne change pas nos pratiques, nos relations ecclésiales, notre manière de dire la foi, alors la parole des personnes victimes continuera à déranger et ne sera qu'une désagréable musique dont on cherchera à se passer.

Parler de la famille

Le rapport de la CIASE, confirmé par les enquêtes de la CIVISE, fait état de 5 500 000 personnes adultes victimes dans leur enfance d'agressions sexuelles, soit à peu près 10% de la population adulte. Dans un diocèse de 500 000 habitants, 50 000 personnes ont été victimes... À la messe du dimanche, quand 200 personnes adultes sont présentes, statistiquement 20 personnes ont été victimes. 160 000 enfants sont victimes chaque année... Et ce, quels que soient les familles, leur niveau social ou culturel.

Parler des familles ou prêcher sur la famille ne peut plus se faire sans tenir compte de cette réalité. Certes la famille est un lieu d'épanouissement, qui accompagne la croissance des enfants dans des relations sécurisantes, mais elle peut être aussi dans le secret de l'intimité familiale un lieu de violence et de destruction, un lieu de mort.

Nommer le mal

Patrick Goujon, théologien et victime enfant d'un prêtre, s'étonnait en 2022, dans une interview accordée à La Croix, de la difficulté « *de reconnaître le mal dans la violence qu'un adulte fait subir à un enfant, en particulier quand il se commet en Église* ».

Oui, il y a dans nos communautés une difficulté à reconnaître le mal. L'euphémisation des termes employés en est un signe flagrant : geste déplacé, faute contre le sixième commandement, gestes contraires à l'état sacerdotal, gestes inappropriés, pour parler d'agressions ou de crimes passibles de 15 à 20 ans de réclusion.

Il faut nommer le mal pour pouvoir l'éradiquer. La lecture de la Bible nous donne de nombreux exemples de violence, y compris d'agressions sexuelles et de viols. Patrick Goujon ajoute : « *Nous avons perdu le sens du mal dans lequel nous baignons et dont la libération vient pour tous en le dénonçant. Tout n'est pas noyé dans une culpabilité globale et indifférenciée. Apprenons à reconnaître le mal : c'est une épreuve à courir, celle que la foi permet de remporter.* »

Prier pour les personnes victimes

Les prières universelles dominicales, et c'est heureux, invitent régulièrement à prier pour les personnes malades, les personnes handicapées, les personnes en précarité. Mais combien font mémoire des personnes victimes d'agressions sexuelles ? Invisibiliser ces personnes ajoute de la souffrance à la souffrance.

Etienne Grieu¹, parlant des personnes en précarité, affirme :

La grande pauvreté – avec la souffrance qui lui est associée – se caractérise peut-être avant tout par l'humiliation d'être jugé insuffisamment fiable pour participer aux échanges par lesquels une société se construit. En réaction, les personnes marquées par ce type de détresse sont tentées de couper les ponts pour se mettre à distance de ce qui les fait souffrir. Elles se trouvent alors mises encore un peu plus à l'écart.

C'est aussi l'expérience des personnes victimes dans les communautés paroissiales. Elles portent l'opprobre, et parfois la honte, d'avoir dénoncé les agissements délictueux ou criminels de ministres ordonnés, dont il était inenvisageable que leur statut puisse les leur faire commettre.

Etienne Grieu ajoute :

Apparaît clairement ce qui constitue l'urgence pastorale première : chercher les chemins par lesquels les voix de ceux qui ne comptent pas puissent être appelées et entendues.

Les mentionner dans la prière communautaire en est déjà un premier signe.

¹ Etienne Grieu, *Le Dieu qui ne compte pas. À l'écoute des humiliés et des boiteux*. Salvator, Paris 2023, p.67.

Parler des situations dérangeantes

Il peut arriver que certaines situations soient relevées par des personnes victimes. Telle cette personne qui, voyant juste avant la messe, une jeune fille se confesser à genoux entre les jambes écartées du prêtre assis sur une chaise et incliné vers elle au fond de l'église paroissiale, fait part de son malaise et dénonce une posture mal ajustée véhiculant une culture propice aux abus. Immédiatement elle s'est vue renvoyée à son propre « problème » par une bonne paroissienne au lieu d'être entendue pour ce qu'elle essayait de pointer.

Les personnes victimes portent en elles ce « savoir expérientiel » (dont elles se seraient bien passées) qui invite à retravailler nos pratiques, nos habitudes, nos relations, à voir ce que nous refusons de voir, et surtout à ne plus garder le silence sur ces situations ambiguës.

Lutter contre les abus du quotidien

Abus de pouvoir, abus spirituels, abus de conscience sont les préludes aux agressions sexuelles.

Petits abus de pouvoir du quotidien, favoritisme, petits arrangements, passe-droits, entre-soi, cléricalisme y compris celui des laïcs, paroles insidieuses, humiliation, manipulation, mensonge, secret partagé, tel un goutte-à-goutte insidieux empoisonnent la vie des communautés et des groupes et causent des dégâts irrémediables aux personnes qui en sont victimes.

Dans sa lettre au Peuple de Dieu de 2018, le pape François dans sa dénonciation de la culture de l'abus affirmait : « *Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées.* »

C'est en prenant conscience de nos pratiques, en convertissant nos relations ecclésiales, nos fonctionnements, nos prises de décisions, que nous pourrons entrer dans une culture de la bientraitance.

RELIRE DES EXPÉRIENCES

- ✕ Veillée de prière pénitentielle et de réparation en paroisse
- ✕ Une célébration d'un « retour à la vie »
- ✕ Participer à un groupe de parole
- ✕ Un retour vers l'eucharistie
- ✕ « Rubans contre l'oubli »
- ✕ Groupe de prière « sainte Bakhita »
- ✕ Pardonner ?

VEILLÉE DE PRIÈRE PENITENTIELLE ET DE RÉPARATION

En octobre 2016 le diocèse d'Orléans a proposé une veillée de prière pénitentielle et de réparation pour les blessures de violences sexuelles dans l'Église.

Vous trouverez ici quelques éléments de la préparation : le déroulement, l'invitation, le flyer,

Déroulement de la veillée

Objectifs : que l'Église, c'est-à-dire nous tous, demandions pardon pour les abus sexuels et leur mauvaise gestion ; que chacun se rende compte de ses responsabilités du passé (qu'on n'a pas choisi) ; dire qu'on a un choix aujourd'hui ensemble pour l'avenir !

« Il faut tout un village pour élever un enfant, ...pour abuser un enfant, ...aider un enfant à se reconstruire » Film Spotlight.

Lieu : église Jeanne d'Arc. L'assemblée sera placée au fond autour de la Croix, plantée au milieu, dans la pénombre, au côté du cierge pascal, pour la première partie pénitentielle. Puis on fera un mouvement vers l'autel pour la seconde partie de réparation.

Les ministres ordonnés arrivent sans aube, ni étoile. Humilité par rapport au ministère.

- Accueil de l'évêque
- Explication de la veillée

1^{ère} partie : démarche pénitentielle

Que chacun se sente interpellé. Pénombre : ténèbres de l'Église.

Lecture de la Genèse, on commence poser l'amour de Dieu pour les hommes, suivi d'un commentaire sur le péché qui défigure la Création.

Démarche pénitentielle

Comme c'est un péché collectif et que toute l'Église est responsable, deux personnes de chaque mouvement ou service d'Église (enseignement catholique, scoutisme, pastorale familiale, pastorale des jeunes, catéchèse, ACE, 1 diacre et son épouse, ...), au nom de tous, font une demande de pardon et une intercession, demande d'aide de Dieu pour l'avenir, pour que la Maison soit sûre.

Silence (5 mn) : un vrai silence pour signifier ce temps de silence pendant lequel on n'a pas entendu les victimes. Entendre ce silence assourdissant, qui pèse...

Rompre ce silence par la lecture du psaume 50, le psaume 87 et allumage du cierge pascal.

2^{ème} partie : démarche de réparation

Lecture de l'Évangile : Le reniement de Pierre, Marc 14, 54 ; 66-72

Lecture du texte lu par le Saint Père à Sainte Marthe : « Demandons qu'il nous regarde, qu'il ne cesse pas de nous regarder, que nous pleurions et qu'il nous donne la grâce de la honte afin que, comme Pierre, quarante jours après, nous puissions lui répondre : « Tu sais que je t'aime » et entendre sa voix : « Ne permets à aucun loup de s'introduire dans le troupeau » et « Retourne sur ton chemin et pais mes brebis. »

Homélie de l'évêque

On déplace le cierge pascal vers l'autel

Chacun est invité à faire une démarche parmi les quatre proposées.

- ✕ L'eau : pour se purifier (prévoir de grandes vasques + serviettes)
- ✕ Le vêtement blanc
- ✕ L'huile des malades pour soulager le corps, l'âme et l'Esprit
- ✕ La lumière, allumée au cierge pascal

Prière de réparation suivie du Notre Père.

Bénédiction finale

Chacun repart en silence en emportant s'il le souhaite un lumignon.

Prière de réparation

Supplions le Dieu qui purifie toute souillure, notre créateur dont le propre est de redresser ce qui est abîmé, de rendre stable ce qui vacille :

« Seigneur, Père de toute bonté, toi dont l'infinie miséricorde choisit de relever ce qui est tombé, de retrouver ce qui est perdu, nous te supplions avec humilité :

Accueille et donne la paix à toutes les personnes qui sont ton tabernacle et, en y répandant ta grâce, purifie ce qui a été souillé en elles.

Que le mal subi ne nuise plus en rien, qu'il ne subsiste plus rien qui ait été souillé dès lors qu'elles sont purifiées par l'infusion de ton Esprit.

Que renaisse leur intégrité pure, la candeur de leur innocence, qui a été salie par le passé, qu'elles puissent sentir par grâce, que ton secours leur a été accordé, que leur dignité leur a été redonnée, et que la prière de notre assemblée a été exaucée »

Annnonce de la veillée parue dans le journal diocésain

Veillée de demande de pardon et de réparation pour les blessures d'abus sexuels dans l'Eglise.

Veillée de demande de pardon et de réparation
pour les blessures d'abus sexuels dans l'Eglise

Vendredi 7 octobre 2016
église ste Jeanne d'Arc, 20h
en présence de mgr Jacques Blaquart

*'s'il faut tout un village pour élever un enfant
Il faut aussi tout un village pour qu'on abuse d'un enfant'
De même, il faut tout un village pour aider une victime à
se reconstruire...*



www.orleans.catholique.fr

On a longtemps sous-estimé les conséquences dramatiques des abus sexuels et de la pédophilie dans l'Eglise. Les conséquences physiques, psychiques et spirituelles peuvent peser sur la vie entière de la victime et de sa famille.

Afin que chacun prenne conscience de ses responsabilités, une demande de pardon collective est proposée le vendredi 7 octobre à l'église Ste Jeanne d'Arc d'Orléans.

Ce passé qu'on n'a pas choisi et qui nous est commun pourra être déposé au pied de la croix. Nous pourrons alors choisir ensemble un avenir meilleur pour que l'Eglise devienne une « Maison sûre » pour nos enfants.

Il sera proposé des démarches ouvertes à tous qui pourront nous faire entrer dans un chemin de réparation.

« Dieu de miséricorde, envoie-nous ton Esprit Saint pour nous guider et nous soutenir.

Tu vois les souffrances que nous ne voyons pas, les plaies profondes qui sont toujours là, les larmes et les cris qui ont été ignorés.

Apprends-nous à écouter les souffrances que l'on ne peut imaginer, à voir les cicatrices que le temps n'a pas guéri et à parler avec confiance à ceux et celles qui n'ont pas de voix.

Puissions-nous traiter les victimes avec dignité, puissions-nous apprendre d'eux avec humilité et leur répondre avec intégrité. »

Proposer un temps mémoriel et un temps pénitentiel

Quelques points d'attention

- Sentir si c'est le bon moment, la communauté et les personnes victimes sont-elles prêtes pour un temps mémoriel et un temps pénitentiel et s'assurer qu'il est possible de mobiliser la paroisse, l'établissement scolaire, le lieu diocésain où le temps de pénitence sera proposé.
- Donner la parole aux personnes victimes du lieu et à leurs proches. Travailler dès le début avec des personnes victimes : réfléchir, entendre leurs attentes et leurs idées, construire avec elles ce moment.
- S'inspirer de ce qui s'est déjà fait ailleurs, mais ne pas plaquer, ou faire un copié-collé ; adapter au contexte local et aux souhaits des personnes mobilisées à partir d'expériences qui se sont bien passées ailleurs.
- Associer un temps mémoriel à un temps pénitentiel est possible. C'est le sens de ce qui a été vécu à Lourdes à l'Assemblée plénière, en novembre 2021. (Revoir la vidéo sur You tube)
- Être extrêmement prudent et clair au sujet du pardon : il s'agit dans un premier temps, plus de demander pardon à Dieu pour le mal qui a été fait que de demander pardon aux personnes victimes directement (à moins que ce soit leur demande)

Concrètement

Les organisateurs

Associer des personnes victimes si possible à la cellule d'écoute, à l'équipe liturgique, à des responsables du lieu où ce temps sera proposé, tant pour porter ce temps que pour en communiquer la tenue.

Le lieu

Choisir un lieu qui rassemble, un lieu qui a du sens : établissement scolaire où des abus se sont passés, paroisse qui le demande, lieu diocésain particulier, lieu symbolique pour les personnes victimes ...

Choisir un lieu où la démarche est accueillie avec bienveillance et où l'accueil sera bon

Le contenu

Travailler le contenu avec une équipe intégrant des personnes victimes longtemps d'avance pour bien sentir ce qu'il est possible de vivre, quelle démarche spirituelle

individuelle et collective proposer. Ajuster et réajuster si besoin en tenant compte du contexte.

Travailler avec soin le déroulé et avec des personnes victimes, chaque détail comptant :

Les textes choisis, les chants, les gestes posés, les prières, les fleurs, les images, les bougies, la lumière etc... chaque élément est très important car il peut faire du bien ou risquer de blesser.

Trouver un équilibre entre la Parole de Dieu, la parole donnée aux personnes qui ont été victimes et à leurs proches, et celle donnée aux personnes responsables du lieu, à l'évêque s'il est présent.

Être vigilant à ce qui sera dit de la part des responsables d'Église.

Le titre

Choisir le titre en fonction du contenu, avec un intitulé clair, ne laissant pas d'ambiguïté au sujet du pardon. Une « veillée de pardon » ou « veillée de demande de pardon » suggère que les victimes doivent pardonner. Choisir plutôt : veillée de pénitence, ou de mémoire et de pénitence, temps mémoriel et temps pénitentiel.

La forme

Choisir la forme qui convient le mieux aux personnes victimes concernées : cela peut être au cours d'une eucharistie, ou plutôt en soirée, sous forme d'une veillée de prière ou encore comme un temps particulier, si c'est plutôt mémoriel à un endroit précis qui fait sens pour les personnes victimes.

Prendre son temps, prévoir de ne pas être bousculé, 1h30, 2h.

Le cadre

Assurer un cadre sécurisé, le plus sécurisé possible pour les personnes qui ont été victimes et qui seront présentes ; leur demander leurs besoins pour se sentir bien, le plus possible en sécurité.

S'assurer de la présence de personnes ressources (personnes de la cellule d'écoute, psychologues ...) pour accueillir si besoin des personnes qui seraient en difficulté.

UNE CÉLÉBRATION D'UN « RETOUR À LA VIE »

Éloïse* est une jeune femme qui a connu à l'adolescence des attouchements et agressions par son aumônier de collège lorsqu'il la confessait et lors de retraites d'aumônerie, et qui en a développé de lourdes séquelles psychologiques, fait des tentatives de suicide, est depuis en arrêt longue maladie et sous traitement et suivi psychiatriques.

Accompagnée par la cellule d'écoute du diocèse, elle s'est tournée vers l'évêque pour lui demander de pouvoir l'aider à tourner la page et « célébrer la vie » et compléter son chemin de reconstruction personnelle (parallèlement à l'action en justice vis-à-vis du coupable et au traitement de son dossier par l'INIRR).

À cette occasion, en tant qu'assistante de l'évêque, j'ai été amenée à interagir fréquemment avec elle, l'ai aidée à concevoir sa célébration de « retour à la vie », choisir les chants et les paroles réconfortantes, modifier la date quand son état de santé psychique nous a amené à différer la célébration.

Celle-ci était d'une grande importance à ses yeux et s'est déroulée dans la chapelle de l'évêché, avec sa famille proche, la personne référente de la cellule d'écoute, l'évêque et moi-même.

« Ce jour est un grand jour qui permet de quitter et de laisser enfin s'envoler un passé chargé qui m'a et nous a tous alourdis, pour faire place à un présent rempli d'Amour, d'espoir, de confiance, d'espérance... »

Cette rencontre avec Éloïse m'a transformée et m'a appris à être à l'écoute, à ne pas l'enfermer dans son statut de victime mais lui permettre d'ouvrir des chemins de vie, dans l'Église et dans sa vie personnelle.

En étant présente pour répondre simplement à ses questions, angoisses ou propositions, en faisant l'interface avec l'évêque, j'ai peut-être contribué à sa réconciliation avec l'Église et l'apaisement de sa relation avec l'institution, jusqu'à aujourd'hui où une sorte d'amitié respectueuse s'est tissée entre nous.

Anne

*Le prénom a été modifié

PARTICIPER À UN GROUPE DE PAROLE

En 2017-2018, le besoin est né d'avoir un espace protégé et discret pour parler et échanger par rapport aux espaces de combat médiatique et judiciaire qui exposaient, à partir de 2016, les personnes et leur intimité. Les deux espaces sont bons et nécessaires et peuvent s'équilibrer.

Le groupe de parole doit être un espace autonome et indépendant de l'institution ecclésiale mais référencé dans l'annuaire et le site diocésain et susceptible d'être recommandé par la cellule d'écoute du diocèse afin de faire connaître son existence.

Celui de Lyon a son site internet de présentation :

https://www.oldeb.fr/groupe_de_parole_lyon/

Les participants

« Pour les victimes par les victimes » (slogan initial)

- ✕ Au début spécifiquement pour les personnes victimes d'abus sexuels durant leur minorité au sein de l'Église.
- ✕ Rapidement ouvert aux victimes d'abus sexuels étant majeurs, puis aux victimes d'abus spirituels mais toujours au sein de l'Église.
- ✕ Présence d'une personne « du diocèse » : un souhait adopté dès la création et donc présence assidue d'un prêtre du diocèse de Saint-Étienne, très discret et sans « pouvoir » sur le groupe. Il ne dirige pas les échanges et permet un relais avec le diocèse sur demande du groupe, sinon il observe une discrétion absolue.
- ✕ À Lyon c'est une religieuse, supérieure de communauté (et aussi sœur d'un frère victime), qui est présente ainsi qu'une personne de la cellule d'écoute diocésaine.
- ✕ Le groupe a été ouvert à des personnes victimes indirectes ayant subi les conséquences de ces agressions du fait de leur lien familial étroit avec une personne victime. (Ont participé à Saint Étienne : la fille d'une victime et l'épouse d'une victime)

Les plus

- ✕ Lieu de confiance (parfois le seul) où il n'y a pas à se justifier.
- ✕ Lieu d'écoute et de compréhension sans jugement.

- ✖ Discrétion, confidentialité et anonymat garantis.
- ✖ Pas d'objectif de résultat.
- ✖ Lieu de résilience dans le temps non soumis au timing médiatique ou judiciaire.
- ✖ Liberté de participer pendant quelques mois ou pendant des années.
- ✖ Après les phases de libération de la parole, possibilité d'approfondir des thèmes.
- ✖ Partage avec les autres participants, ce qui casse la solitude, le sentiment d'être le seul à avoir vécu tel abus.
- ✖ Le partage favorise la compréhension des émotions, sentiments qui nous habitent et que l'on croit être tout seul à vivre. Aide aussi à briser la honte.
- ✖ Les groupes de parole ont pu être des temps longs de libération de la parole pour certaines personnes avec, au bout d'un an ou deux, l'engagement dans des activités plus extérieures pour la cause (participation à des commissions, études, accompagnement de personnes victimes ...).
- ✖ La participation à un groupe de parole est gratuite (sauf participation éventuelle pour couvrir les frais de location d'une salle comme c'est le cas à Lyon)

Les risques et difficultés

- ✖ Ne remplace pas une vraie thérapie individuelle avec un professionnel de santé.
- ✖ Nécessité d'une personne modératrice formée pour équilibrer les temps de paroles et porter attention à l'état moral des participants après les réunions.
- ✖ S'il n'y a pas de résultat exigé, une progression est nécessaire pour éviter de faire du sur-place ou de rester en boucle sur le passé.
- ✖ La violence ou la colère peuvent s'exprimer et il faut un modérateur capable de canaliser cette expression et veiller à ce qu'elle n'effraye pas les autres participants.
- ✖ Le trop grand nombre de participants sur des durées de réunion courte ne permet pas à tout le monde de s'exprimer. Ça devient compliqué avec plus de 10 personnes simultanément. Nécessité de scinder le groupe.
- ✖ Le groupe de Saint Étienne privilégie les temps de rencontre assez long (3 à 4 heures environ au cours d'un week-end) entrecoupés de moment de détente.
- ✖ Celui de Lyon reste plus sur un temps de 2 heures mais très intense et bien préparé en soirée de semaine.

Une personne victime, membre d'un groupe de parole.

Quelques points de repères

Les groupes de paroles sont une thérapie de groupe basée sur la parole et la libre expression. Animés par un modérateur (psychologue et/ou psychothérapeute), ils sont

souvent constitués par des personnes concernées, à un moment de leur vie, par une même préoccupation.

L'objectif est d'offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue ; de proposer un espace qui permet de communiquer efficacement, sur les difficultés rencontrées dans une problématique commune, grâce aux échanges qui s'y produisent entre les membres.

L'idée est donc de pouvoir partager expériences, souffrances, d'échanger sur le vécu des uns et des autres, chacun s'exprimant en son nom et apprenant aussi de l'expérience des autres.

Au fur et à mesure de la vie du groupe, une complicité et une confiance s'installent entre les personnes, et permet d'ouvrir des pistes de réflexions voire de trouver des clefs pour trouver des solutions aux problèmes et difficultés rencontrées par les uns et les autres.

Les règles de fonctionnement du groupe sont la discrétion, la confidentialité (ce qui s'exprime dans le groupe ne doit pas sortir du groupe), la liberté de silence et de parole, le non jugement, la bienveillance, la non monopolisation de la parole, et bien sûr la non-violence physique et verbale. Le modérateur doit savoir canaliser l'agressivité lorsque celle-ci s'exprime, et faire en sorte que le climat reste serein, pour que chacun s'y sente bien.

C'est une approche thérapeutique qui permet aussi de réduire l'isolement social.

Elle permet entre autres de mobiliser les ressources nécessaires pour affronter la réalité. Par ailleurs, le fait de constater que d'autres vivent les mêmes difficultés et souffrances que soi permet aussi de relativiser ses propres problèmes.

En synthèse, ce qui se joue avec les autres permet aussi à chacun de devenir acteur de son changement, stimulé par la solidarité et la créativité que génère le groupe.

UN RETOUR VERS L'EUCCHARISTIE

Dans le cadre de la démarche de Reconnaissance et de Réparation de l'INIRR, j'ai souhaité rencontrer une dernière fois l'évêque du diocèse où j'ai été agressée sexuellement enfant et adolescente par deux prêtres. Je souhaitais beaucoup lui partager ce que je vis pendant les eucharisties, lui expliquer le traumatisme encore présent, et lui dire la souffrance de ne pas pouvoir, très souvent, participer aux eucharisties.

J'espérais aussi lui demander s'il serait possible de célébrer ensemble une eucharistie à la suite de cet échange ; bien sûr, pas toute seule avec lui, mais avec la personne qui m'accompagnait et avec une autre personne qui élargirait et représenterait le diocèse en quelque sorte.

C'est ce qui s'est passé : après un long échange en profondeur sur le sens de l'eucharistie et sur les souffrances traumatiques qui sont des conséquences des agressions sexuelles subies dans le cadre ecclésial, nous avons pu célébrer à quatre l'eucharistie dans la chapelle de l'évêché du diocèse où j'ai été agressée. Ce n'était pas rien pour moi ! C'était très fort, je n'avais jamais pensé que cela pourrait un jour arriver !

C'était une messe toute simple et en même temps un moment très fort et très doux : en effet, je crois que j'y ai déposé tout ce que je pouvais de ma souffrance, mais aussi j'y ai posé mon espoir. Je comprenais que ce que nous vivions là ensemble nous dépassait et que cela était important à la fois pour moi-même et mes proches, pour l'évêque et son diocèse, mais aussi peut-être pour ces deux prêtres qui m'ont agressée.

Cela fait déjà plus de deux ans, et je garde précieusement cette eucharistie dans mon cœur et aussi ce « moment d'Église » que nous avons vécu : je crois que j'ai été écoutée dans ma souffrance spirituelle, la souffrance de mon âme qu'il est si difficile de mettre en mots, et j'en ai reçu un certain apaisement qui dure encore à ce jour. Cette démarche a eu lieu à ma demande et je suis très reconnaissante aux personnes qui ont accepté de m'accompagner.

Une personne victime

RUBANS CONTRE L'OUBLI

Rubans contre l'oubli est une manifestation de solidarité et de soutien aux personnes victimes de violences sexuelles.

Elle se déroule dans une église, une école, un centre associatif ou dans tout autre espace où les responsables et des membres de la communauté se réunissent pour exprimer leur soutien aux personnes victimes. Elle est collaborative et se vit dans un esprit de vérité et de justice.

Chaque participant.e est invité.e à nouer un ruban et/ou déposer un message, une pensée ou une prière pour honorer la mémoire et le courage des personnes victimes de violences sexuelles.

Origine

La première *LOUDfence* a lieu en Australie au mois de mai 2015. La Commission royale sur les réponses institutionnelles aux abus sexuels sur enfants organise des audiences publiques dans le cadre de son « Étude de cas n° 28 : les autorités de l'Église catholique à Ballarat. »

Des personnes victimes rapportent des faits choquants de violences sexuelles et de dissimulation de crimes par des autorités ecclésiastiques. Le silence imposé aux enfants victimes et à leurs proches depuis tant d'années bouleverse la communauté de Ballarat. Des citoyens attachent des rubans au portail du collège Saint Patrick en signe de soutien et de solidarité aux personnes victimes qui s'expriment.

Maureen Hatcher crée la page Facebook *LOUDfence Inc* et lance un appel à se réunir le vendredi 22 mai 2015 pour attacher des rubans à la grille devant l'ancienne école des Frères chrétiens. Une foule se rassemble et la première *LOUDfence* voit le jour. L'ampleur des violences sexuelles sur enfants devient visible à Ballarat.

Le mouvement *LOUDfence* se répand, en particulier en Nouvelle Zélande et au Royaume-Uni, où des événements sont organisés de manière œcuménique.

En mars 2023, les membres du groupe post-CIASE « Mémoire des violences sexuelles » s'associent à cette mobilisation internationale en créant l'opération « Rubans contre l'oubli » (traduction de *LOUDfence*), qu'ils lancent lors de l'Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes. Les participants de l'Assemblée sont invités à nouer des



rubans pour faire mémoire des personnes victimes, de leur souffrance, et de la volonté d'entrer dans un chemin de transformation individuel et collectif.

Ces rubans seront ensuite exposés au siège de la Conférence des Évêques de France, puis en novembre 2023 à l'Assemblée générale de la CORREF (Conférence des Religieux et Religieuses de France).

Rubans contre l'oubli à la cathédrale d'Orléans

Des personnes victimes de violences sexuelles dans l'Eglise catholique, en collaboration avec le Service protection-éducation-prévention du diocèse ont organisé un événement « Rubans contre l'oubli » du 2 au 10 mars 2024 à la cathédrale, durant la semaine de prière et de mémoire pour les personnes victimes.

Des grilles permettant l'accrochage des rubans étaient installées à l'entrée de la cathédrale au côté de corbeilles contenant des rubans, des petits cartons et de quoi écrire. Une fiche de présentation de l'opération avait été mise à disposition. Nous la reproduisons ici.

Un communiqué de presse annonçait largement l'évènement.

Comment organiser un événement ?

Constituez une petite équipe de deux ou trois personnes qui vont porter le projet dans la paroisse, la communauté, le lieu où vous souhaitez le proposer.

Si vous connaissez des personnes victimes, demandez-leur si elles aimeraient préparer avec vous cet événement ou en tout cas pensez à les tenir au courant de cette proposition.

Choisissez le lieu exact et la date et sollicitez l'autorisation et le soutien du ou des responsables du lieu.

Rubans contre l'oubli



POURQUOI participer à un événement « Rubans contre l'oubli » ?

- Pour exprimer sa solidarité et son soutien aux personnes qui ont été victimes de violences sexuelles au sein des communautés chrétiennes ou dans la société.
- Pour poser un geste concret à l'occasion de la journée de prière pour et avec les personnes qui ont été victimes au sein de l'Eglise catholique. Cette journée est le 3^{ème} vendredi de Carême.

Chaque participant(e) est invité(e) à nouer un ruban et/ou à déposer un message, une pensée ou une prière pour honorer la mémoire et le courage des personnes victimes de violences sexuelles.

Vous trouverez des rubans sur une table au fond de la cathédrale : vous pouvez en choisir et inscrire un ou plusieurs prénoms, avec les feutres mis à votre disposition. Vous pouvez écrire une pensée ou une prière pour les personnes qui ont été victimes dans leur enfance ou à l'âge adulte sur les petits cartons prévus à cet effet.

Vous pouvez attacher votre ruban et/ou votre carton à l'aide de petites pinces ou les nouer sur la grille à l'intérieur de la cathédrale. Si vous souhaitez attacher votre ruban à l'extérieur, vous pouvez le nouer en serrant bien fort votre nœud car il y a toujours beaucoup de vent à cet endroit !

Pour celles et ceux qui sont sur Twitter/X ou Instagram, vous pouvez prendre votre ruban et/ou votre carton en photo et la partager avec l'hashtag #RubansContreLoubli #Orléans

Nous vous remercions pour ce geste tout simple de solidarité, de soutien et de mémoire.



Communiquez sur cet événement par les moyens dont vous avez l'habitude, assez à l'avance.

De façon pratique, prévoyez :

1. Un support (grille existante, support métallique, panneau sur lequel on peut accrocher facilement les rubans, branches dans un grand pot etc...).
2. Des rubans de plusieurs couleurs vives d'au moins 50-60 cm de long dans une corbeille.
3. Des petites cartes pré-trouées pour les messages à écrire.
4. Des stylos ou des feutres à encre permanente dans une corbeille.
5. De quoi accrocher en fonction de votre support.
6. Une petite nappe si besoin.
7. Une affiche expliquant la démarche et son origine.

Prévoyez le plus possible d'être présent lors de l'événement pour expliquer la démarche et favoriser les échanges sur ce sujet si délicat : cela peut être l'occasion pour des personnes de dire ce qu'elles ont sur le cœur, peut-être de parler pour la première fois de ce qui les touche.

Pour aller plus loin et signaler votre événement : www.rubanscontreloubli.fr

GROUPE DE PRIÈRE SAINTE BAKHITA

Dans le diocèse de Quimper et Léon, depuis plusieurs années, des personnes victimes d'agressions sexuelles se réunissent une fois par mois pour se rencontrer et prier ensemble.



Le groupe s'est mis sous le patronage de sainte Joséphine Bakhita, voyant en elle une grande sœur étant passée par les mêmes épreuves : esclave malmenée, elle a été traitée comme un objet, niée dans sa dignité d'être humain. Elle fut condamnée à vivre pour satisfaire les désirs désordonnés de personnes qui considéraient normal de la posséder et de l'utiliser selon leur bon plaisir. Elle est le signe que les agressions sexuelles que nous avons subies, et que les séquelles qui en découlent et nous font souffrir,

n'empêchent en rien l'union à la Sainte Trinité.

Le groupe s'adresse spécifiquement à des personnes victimes d'agressions sexuelles commises dans l'Eglise, mais aussi dans les familles, les autres espaces de socialisation, ou dans la rue. Ces personnes victimes cherchent des frères et sœurs dans la foi qui pourraient les comprendre, partager leur chemin de croix et prier avec eux. Ils cherchent un lieu où ils pourraient se sentir à leur place dans l'Eglise.

Le groupe n'a pas de vocation thérapeutique, ni d'enseignement. Il veut juste offrir aux personnes victimes une possibilité de se retrouver pour parler en toute liberté et prier ensemble, en tenant compte que les participants ont le désir de vivre – ou du moins s'en soucient, même si leur route a pu les conduire sur des chemins de traverse – en enfants de Dieu et de l'Eglise.

Les rencontres de ¾ d'heure à 1h30 se déroulent toujours sur le même lieu, et proposent 2 temps différents : un temps d'écoute, de partage et de soutien fraternel sur un chemin de vie extrêmement douloureux, injuste et révoltant et un temps de prière, au pied du Saint Sacrement, soit en rejoignant un temps d'adoration prévu dans la paroisse qui accueille, soit dans une chapelle avec la présence réelle. Les rencontres sont suivies pour ceux et celles qui le souhaitent par un temps fraternel et convivial.

Le groupe est identifié dans le diocèse, ses rencontres sont annoncées sur le site internet diocésain, et une affiche de présentation du groupe a été affichée dans les églises.

Une retraite spirituelle a été proposée et ouverte au-delà du diocèse. Une nouvelle retraite est en préparation pour mars 2025.

Quelques retours d'expérience

Les participants témoignent combien ce groupe, ces rencontres, est précieux pour eux, qu'ils soient venus pendant quelques mois ou quelques années. Ne plus être seul avec ce poids, rencontrer d'autres personnes avec un vécu similaire, pouvoir échanger avec eux, voir qu'on n'est pas « bizarre » et qu'on vit les mêmes tourments intérieurs, tirer profits des expériences des autres, de leurs avancés sur le chemin de la « guérison » intérieure, pouvoir partager sa foi au milieu de cette douleur, prier ensemble, se soutenir mutuellement, trouver sa place dans la communauté chrétienne avec d'autres victimes, etc., tout cela fait du bien, est utile.

Il faut cependant noter quelques points d'attention :

Le choix du lieu : une « honte » demeure chez les personnes victimes. Les participants ne veulent pas être vus. Il est nécessaire de trouver un lieu de réunion où on ne les voit pas arriver, avec parfois une deuxième entrée dérobée, où on ne les verrait pas de l'extérieur pendant la réunion.

La discrétion nécessaire : pour les mêmes raisons, les personnes victimes ne souhaitent pas que l'on connaisse leur appartenance au groupe.

Le contenu des rencontres : il faut garder le cap pendant les échanges sans dévier, en séances « psy » (ce qui n'est pas l'objectif du groupe, et ce d'autant plus que personne n'a de compétence pour cela) ou simplement en discussions finalement stériles car ressassant en boucle la même douleur ou colère.

L'animation et la coordination du groupe : c'est un point délicat. L'expérience de ces dernières années montre la nécessité de la présence d'un tiers qui puisse aider à la prise en charge matérielle des rencontres, représenter le groupe publiquement, garder le lien avec le diocèse, des personnes victimes ne souhaitant pas assurer ce rôle exposé publiquement. L'absence aussi d'un accompagnement spirituel (qui ne soit pas un prêtre) a été handicapant, le groupe ayant tendance à stagner.

La continuité du groupe : elle est très liée au point précédent, même s'il est normal que des personnes victimes désirent quitter le groupe. Les énergies peuvent s'épuiser et ont besoin d'être soutenues, en particulier par le diocèse.

Le lien avec le diocèse : si la discrétion est de mise quant aux participants, ils ne doivent pas devenir invisibles aux yeux du diocèse ou des fidèles. Les personnes victimes sont là, dans les églises, les paroisses, invisibles. Elles portent pourtant un savoir expérientiel (dont elles se seraient bien passées) qui est précieux pour l'Eglise.

Les rendre actrices de la journée annuelle de prière et de mémoire, prendre le temps pour un responsable de la cellule d'écoute, par exemple, d'aller les écouter et prier avec elles, les associer à la politique de protection des mineurs, ou les tenir informées de ce que fait l'Eglise pour redevenir une maison sûre, les associer à la réflexion de la pastorale familiale pour œuvrer contre le fléau de l'inceste, ... les accompagner dans leur chemin de restauration ou de justice, autant d'occasions à saisir.

« Il ne faut pas laisser les victimes se débrouillent spirituellement entre elles, discrètement, voire même cachées et silencieuses... »

PARDONNER ?

J'avoue recevoir ce mot très difficilement... il reste attaché à un moment qui m'a laissé plus d'amertume que de joie !

C'était en 2003, je venais de vivre un abus de pouvoir ecclésial et j'éprouvais un temps de déprime. Sur la suggestion d'amis, je suis parti suivre au Québec une session d'agapéthérapie. Au cours de celle-ci, comme préconisé, j'ai été invité à déposer mes souffrances dans le cœur de Dieu en pardonnant aux personnes qui m'avaient blessé.

J'ai évoqué alors ce que j'avais vécu à l'âge de dix ans, victime d'un prêtre. Mon accompagnatrice m'a pressé à écrire une lettre de pardon, elle me l'a fait lire et elle l'a brûlée !

Cette démarche a laissé en moi des doutes et même de l'amertume, car j'ai ressenti un nouvel abus, plus spirituel, cette fois-ci.

Je me suis interrogé bien évidemment sur la question du pardon. L'auteur de l'agression était décédé depuis longtemps, il ne pouvait donc me demander pardon. Et si j'en savais un peu plus sur lui ? pour tenter de le comprendre ? Une simple feuille dans son dossier relatait son parcours ecclésial...je ne pouvais que supposer...

Quelques années plus tard, le programme d'un congrès d'un mouvement chrétien prévoit une contemplation guidée de la parabole du Samaritain. Je prends la place du blessé et je m'autorise à repenser aux personnes qui m'ont blessé, à celles qui se sont détournées, à celles qui se sont penchées sur moi, qui m'ont écouté, qui m'ont orienté vers des accompagnateurs...

Je n'ai peut-être pas eu la joie de pouvoir pardonner mais j'ai eu la joie de remercier, oralement ou en pensée, ceux et celles qui m'ont écouté, accompagné, exprimé leur désolation !

Dernière rencontre sur ce chemin : cette prière de Carlo Carretto, petit frère de Jésus puis fondateur des Petits Frères de l'Évangile (1910-1988), citée par le frère Timothy Radcliffe, au début du synode d'octobre 2023 :

*« Ô Église, combien Tu m'apparais contestable, et cependant combien je T'aime !
Combien Tu m'as fait souffrir et cependant combien je Te dois !
Je voudrais Te voir détruite, et cependant j'ai besoin de Ta présence.
Par Toi, me sont venus tant de scandales, et cependant Tu m'as fait comprendre la sainteté.
Je n'ai rien vu au monde de plus obscurantiste, de plus compromis, de plus faux,
et je n'ai rien touché de plus pur, de plus généreux, de plus beau.
Que de fois j'ai eu le désir de Te fermer au nez la porte de mon âme, et que de fois
j'ai prié pour mourir entre Tes bras qui offrent toute sécurité.
Amen. »*

Carlo Carretto

Une personne victime.

SE TOURNER VERS DES RESSOURCES

- ✕ Lignes d'écoute
- ✕ Instances de reconnaissance et de réparation
- ✕ Rapport des groupes CORREF et CEF post-CIASE
- ✕ Bibliographie
- ✕ Sites internet

LIGNES D'ÉCOUTE

Ligne d'écoute nationale

Pour les victimes de violences et d'agressions sexuelles dans l'Église catholique

Un numéro national : 01 41 83 42 17.

En ligne, des écoutants de l'association France Victimes mettent en relation avec des associations proches des chez vous susceptibles des vous fournir une aide juridique, psychologique, sociale.



Le 116 006

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous a porté préjudice... Composez le **Numéro national**

 **MINISTÈRE DE LA JUSTICE** d'Aide aux Victimes, 7j/7 ou [par mail](mailto:victimes@116006.fr) : victimes@116006.fr

Le 119 - Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger – SNATED

Joignable 24h sur 24 tous les jours de l'année y compris par tchat accessible aux enfants, aux adolescents et jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 21 ans, victimes de violence, inquiets pour l'un de ses camarades, préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Le 119 est un service dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être ainsi qu'aux adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative.



INSTANCES DE RECONNAISSANCES ET DE RÉPARATION

Personne victime d'un prêtre ou de toute personne en responsabilité dans l'Eglise, mineure au moment des faits.

L'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR)

Écouter, reconnaître, réparer

En février 2019, est créée la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), présidée par Jean-Marc Sauvé. Cette commission a rendu, le 5 octobre 2021, un rapport comportant 45 recommandations dont certaines portent sur la reconnaissance et la réparation des personnes victimes de violences sexuelles dans l'Église.



Les évêques de France, après avoir reconnu « la responsabilité institutionnelle de l'Église dans les violences qu'ont subies tant de personnes victimes et la dimension systémique de ces violences » (déclaration de l'assemblée plénière des évêques de France à Lourdes le 5 novembre 2021), ont décidé de créer l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation et d'en confier la présidence à Marie Derain de Vaucresson. « *L'inirr a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de personnes victimes de violences sexuelles dans l'Église, quand elles étaient mineures.* » (Lettre de mission du 22 décembre 2021.)

La démarche qu'elle a construite repose sur des principes essentiels notamment l'importance de redonner du pouvoir d'agir aux personnes et de placer la personne victime au cœur de la démarche. L'instance fonde son intervention sur une présomption de vraisemblance : « tenir pour vrai ce qui est dit ».

Résolument aux côtés des personnes victimes, l'Inirr met en œuvre, avec chaque personne qui en fait la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.

Contact : www.inirr.fr, **INIRR**, 41, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris, secretariat@inirr.fr

Personne victime d'un religieux ou d'une religieuse mineure ou majeure au moment des faits

La Commission reconnaissance et réparation (CRR)

Dans le cadre de l'engagement pris lors de l'assemblée générale des 19 et 20 avril 2021 en faveur de la justice réparatrice et du travail mené par la Corref depuis plusieurs années, dans l'écoute du rapport de la Ciase, la Corref a voté la mise en place de cette commission.



Cette commission est « tiers de justice ». Les décennies passées nous ont montré l'impossibilité de demeurer juge et partie, ce que le rapport de la Ciase décrit comme une des causes majeures de la surdité cruelle aux victimes ou/et de la non-adéquation de nos décisions.

La commission accueille et écoute toute personne victime d'un membre d'un institut religieux, y compris les personnes adultes vulnérables.

4 missions

- ✕ Offrir un espace d'écoute, de dialogue et de reconnaissance
- ✕ Garantir un processus de réparation : offrir un processus de médiation, voire d'adjudication, avec l'institut en cause
- ✕ Créer un centre d'archives, de ressources et de recherche
- ✕ Sensibiliser sur le sujet des abus sexuels commis au sein de l'Église pour participer à la prévention.

Contact : www.reconnaissancereparation.org, victimes@crr.contact , 09 73 88 25 71 .

Pour les personnes victimes d'inceste

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)

En 2020, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance, installe la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE).



Inspirée du modèle de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE), elle a pour objet l'écoute des personnes qui ont été victimes d'inceste et de violences sexuelles pendant leur enfance et l'élaboration de recommandations pour la politique publique.

Depuis avril 2024, la CIIVISE a reçu une nouvelle lettre de mission du gouvernement qui fixe ses orientations jusqu'à octobre 2025.

La CIIVISE travaille aujourd'hui sur :

- Le suivi des recommandations de novembre 2023,
- L'élaboration de nouvelles recommandations visant à créer une culture partagée de prévention et d'accompagnement des personnes victimes, avec une attention particulière concernant les enfants en situation de handicap et ceux qui grandissent dans les territoires d'Outre-mer,
- Les propositions pour le passage dans le droit commun.

Contact : www.ciivise.fr, 0 805 802 804, n° gratuit et confidentiel, du lundi au vendredi, de 10 h à 19h, SEC-CIIVISE@sg.social.gouv.fr

Conférence des Évêques de France - Groupes Post-CIASE

- ✕ Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés (GT 1)
- ✕ Confession et accompagnement spirituel (GT 2)
- ✕ Accompagnement des mis en cause (GT 3)
- ✕ Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres (GT 4)
- ✕ Accompagnement du ministère de l'évêque (GT 5)
- ✕ Accompagnement du ministère des prêtres (GT 6)
- ✕ Manière d'associer les laïcs aux travaux de la CEF (GT 7)
- ✕ Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église (GT 8)
- ✕ Moyens de contrôle et de vigilance sur les associations de fidèles (GT 9)
- ✕ Démarche mémorielle

Pour télécharger les différents rapports des groupes de travail :
<https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/lutter-contre-pedophilie/539808-rapport-des-groupes-de-travail-remis-aux-eveques-de-france/>

Conférence des Religieuses et Religieux de France - Groupes Post-CIASE

- ✕ Face aux abus : faiblesses et ressources de nos traditions de vie religieuse.
- ✕ L'arbre et les fruits en Mt7 : retrouver le sens de la Parole.
- ✕ Gouvernance dans les congrégations
- ✕ Discernement initial/vocationnel et formation
- ✕ Bonnes pratiques lors de la révélation d'abus sexuels

L'intégralité des rapports de la CORREF ont été publiés dans un livre : « Mettre en œuvre les recommandations de la CIASE » <https://www.viereligieuse.fr/publication-mettre-en-oeuvre-les-recommandations-de-la-ciase/>

CIASE – Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise.

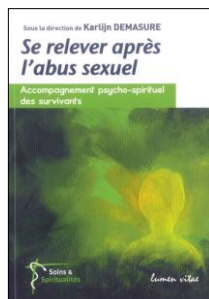
Retrouvez le rapport dans son intégralité et l'ouvrage de « Victimes à témoins » à l'adresse : <https://www.ciase.fr/rapport-final/>

BIBLIOGRAPHIE

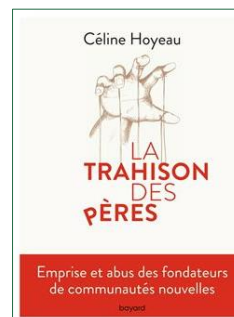
Quelques livres essentiels



Marie-Jo Thiel, 2019



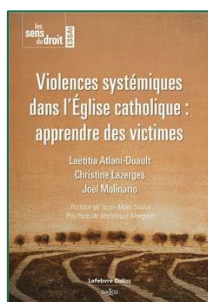
Karllijn Demasure, 2014



Céline Hoyeau, 2021



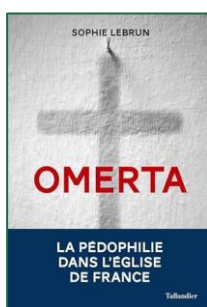
Stéphane Joulain,
Karllijn Demasure et
Jean-Guy Nadeau, 2021



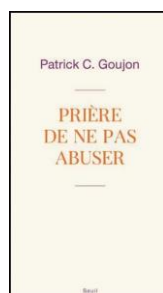
Laëtitia Atlani-Duault
Christine Lazerges,
Joël Molinario, 2023



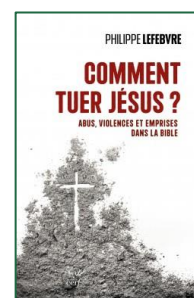
Isabelle Le Bourgeois, 2024



Sophie Lebrun, 2019



Patrick Goujon, 2021



Philippe Lefebvre, 2023

Retrouvez d'autres ouvrages sur le site de la CORREF : <https://vierelgieuse.fr>

QUELQUES SITES INTERNET

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>

<https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/lutter-contre-pedophilie/>

Sites de la Conférence des Évêques de France (CEF) regroupant, documents, déclarations, repères pour agir ...

<https://www.fairedelegliseunemaissure.fr/>

Propose un suivi des mesures votées par la Conférence de Évêques de France et de la Conférence des Religieuses et Religieux de France depuis 2021, et souhaite répondre à la question fondamentale : que fait l'Eglise aujourd'hui ?

<https://www.viereligieuse.fr/emprise-et-abus/>

Site de la Conférence des Religieuses et Religieux de France (CORREF) sur la lutte contre toutes les formes d'abus, particulièrement les violences sexuelles, et présentant le travail de la CORREF autour de la prévention, de la sensibilisation et de la formation.

<https://www.ciivise.fr>

Site de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)

<https://www.inirr.fr>

Site de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation, en direction des personnes victimes dans leur minorité d'un prêtre, d'un diacre ou d'un agent pastoral.

<https://www.reconnaissancereparation.org>

Site de la Commission reconnaissance et réparation, en direction de personnes victimes d'un membre d'institut religieux.

<https://www.allo119.gouv.fr/>

Site du Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger - 119

<https://www.france-victimes.fr/>

Site du réseau d'aide aux victimes quelle que soit la cause de « leur malheur ».

<https://criavs.fr/>

Les CRIAVS sont des centres de ressources pour intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles. Plusieurs diocèses font appel à eux pour des formations, des conférences, des accompagnements.

<https://violences-sexuelles.info/>

Pour apprendre, sensibiliser ou obtenir de l'aide en cas de violence sexuelles.

<http://www.coabuse.fr/>

Le site **Coabuse** permet aux personnes victimes de retrouver d'autres personnes victimes du même agresseur en toute confidentialité et simplicité.

<https://cestadireweb.org/>

C'est-à-dire est une Association d'aide aux victimes d'abus physiques, psychiques et spirituels, dirigée par le Docteur Isabelle Chartier Siben, médecin victimologue.

<https://www.fraternite-victimes.fr/>

Fraternité Victimes est une association créée en mars 2024 pour prendre soin des personnes victimes (démarches administratives, juridiques civile ou canonique, ou simple compagnonnage, en particulier les personnes victimes qui ne dépendent ni de la CRR, ni de l'INIRR. L'association dispose d'un réseau de professionnels compétents.

<https://www.viereligieuse.fr/le-reseau-simon-a-lecoute-des-victimes-dabus/>

Le réseau Simon, lancé avec le soutien de la CORREF, est un réseau d'écoute à destination des personnes victimes d'abus sexuels ou de pouvoir dans l'Église. Il réunit des thérapeutes professionnels (psychologues cliniciens, psychanalystes, psychiatres) et des accompagnateurs spirituels, religieux et laïcs. Ces professionnels ont choisi de

se rendre disponibles et d'adapter leur rémunération aux moyens des personnes accueillies.

reseauvero@gmail.com

Le réseau Véro est à la disposition de personnes qui ont quitté la vie religieuse ou le séminaire et qui souhaitent être accompagnées de manière libre et amicale. Il identifie les besoins, met en lien, amorce des solutions, propose des contacts, fait des suggestions, favorise les ponts entre des expériences diverses pour trouver des solutions à chaque cas particulier.

<https://agirpournotreeglise.fr/>

Agir pour notre Église est un groupe de fidèles catholiques regroupant laïcs et religieux, hommes et femmes de toutes sensibilités ecclésiales. Ils partagent les ressources, les informations, les encouragements qui dans les paroisses, les diocèses, les congrégations ou les mouvements, aident à accueillir le rapport de la CIASE et à être acteurs du changement qu'il appelle.

Des ressources vidéo et audio

Sur le chemin de l'indispensable réparation. Disponible en DVD, CLÉ USB et VOD sur nospasserelles.com, 52min - 2023 - réalisé par Caroline Puig-Grenetier. En recueillant les paroles de victimes et de personnes engagées dans l'INIRR, ce film, profondément humain, délicat et impartial emmène au cœur de ce long processus de réparation.

Silence on crie est un podcast en 6 épisodes qui décrypte les violences sexuelles en Église. RCF (Radio Chrétienne en France) et Agir Pour Notre Église propose un podcast pour entendre le cri des victimes, pour comprendre le silence dans l'Église, pour réfléchir à comment faire de l'Église une maison sûre. Réalisation Stéphanie Gallet. 6 épisodes de 43 minutes.

Une proposition de retraite spirituelle pour des personnes victimes

Proposée par le Centre spirituel Saint-Hugues de Biviers, la retraite **Ressucito** s'adresse aux personnes ayant été agressées sexuellement. Organisée en 2 week-ends, en décembre et en mai, elle propose de vivre un cheminement spirituel pour approfondir et restaurer la relation à Dieu, à soi, aux autres. www.sainthugues.fr